

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 07068 Numéro SIREN : 341 737 062 Nom ou dénomination : CNP ASSURANCES
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2022 sous le numéro de dépôt 59441



20220594412021

DATE DEPOT : 02/06/2022

N° DE DEPOT : 59441

N° GESTION : 1987B07068

N° SIREN : 341737062

DENOMINATION : CNP ASSURANCES

ADRESSE : 4 Pce Raoul Dautry 75015 Paris

MILLESIME : 2021

Assurons
un monde
plus ouvert



Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 22 avril 2022

Le vendredi 22 avril 2022 à 14 heures 30, CNP Assurances, société anonyme au capital de 686 618 477 euros divisé en 686 618 477 actions de 1 euro de nominal, a tenu son assemblée générale ordinaire et extraordinaire, au siège de la société, 4 Place Raoul Dautry, à Paris 15ème. Cette assemblée générale s'est tenue sous la présidence de Véronique Weill, Présidente du conseil d'administration de CNP Assurances. [...]

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021).

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise :

- des rapports du conseil d'administration de CNP Assurances constitués du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, présentant notamment l'exposé des motifs,
- des comptes sociaux de CNP Assurances (compte de résultat, bilan, annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et,
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.

approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de CNP Assurances tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net de 1 191 372 508,57 €.

En outre, l'assemblée générale des actionnaires approuve également la reprise sur la réserve du fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes visé aux articles L. 423-1 et suivants du code des assurances d'un montant de 725 149 € suite à la régularisation du fonds à fin 2021 et l'affectation de l'intégralité de cette reprise aux réserves facultatives de CNP Assurances.

(en voix exprimées et non exprimées)				
Pour	Contre	Abstention	Participants au vote	Résultat
1 057 630 224	12 028	698 383	1 058 342 472	Résolution adoptée

[...]

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende).

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, constatant que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 1 191 372 508,57 € et le compte « report à nouveau » à 4 078 332 243,93 €, formant un bénéfice distribuable de 5 269 704 752,50 €.

décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- à titre de dividende pour un montant total de 686 618 477 € ;
- au compte « report à nouveau » pour un montant de 4 583 086 275,50 €.

Un dividende de 1 € reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 686 618 477 actions composant le capital social au 31 décembre 2021, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 225-210 du code de commerce, et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il sera mis en paiement à compter du 29 avril 2022 étant précisé que la date de détachement du dividende sur le marché réglementé d'Euronext à Paris interviendra le 27 avril 2022.

L'assemblée générale des actionnaires autorise en conséquence le directeur général, avec faculté de subdélégation, à prélever ou créditer le compte « report à nouveau » des sommes nécessaires dans les conditions indiquées ci-dessus.

Les dividendes de source française qui bénéficient à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts sont soumis lors de leur perception au prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % prévu à l'article 117 quater du code général des impôts ou, sur option globale formulée dans la déclaration, prévue au 2 de l'article 200 A du code général des impôts, à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. En cas d'option pour le barème progressif, un abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts est applicable.

Pour précision, le prélèvement forfaitaire non libératoire constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale des actionnaires rappelle que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été fixé comme suit :

Exercice	Nombre de titres composant le capital social	Dividende par action
2018	686 618 477	0,89 €
2019	686 618 477	- €
2020	686 618 477	1,57 €

En application de l'obligation d'information définie à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que les distributions au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2020 étaient éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(en voix exprimées et non exprimées)				
Pour	Contre	Abstention	Participants au vote	Résultat
1 058 166 505	120 234	55 224	1 058 342 472	Résolution adoptée

[...]

Certifié conforme à l'original,

Fait à Paris, le 30 mai 2022

La Présidente



Véronique WEILL

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
CNP ASSURANCES
4 place Raoul Dautry
75716 Paris Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CNP ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation de la Provision pour risques croissants : Dépendance et Emprunteur
(Se référer à la note 4.6 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
Une provision pour risques croissants est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir pour le calcul de cette provision. Au 31 décembre 2021, la provision pour risques croissants du risque dépendance s'élève à 436 M€, tandis que la provision pour risques croissants relative au risque emprunteur s'élève à 216 M€. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance et emprunteur au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement :	Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants. Nous avons notamment réalisé les travaux suivants avec l'aide de nos experts internes en risques et modèles : Examiner la conception mathématique du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie significative pouvant fausser le montant de la provision calculée notamment via la réexécution de calculs. Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend en particulier : - La détermination des classes homogènes de risques (maille à laquelle la mutualisation entre les PRC positives et négatives calculées tête par tête est possible) en lien avec la segmentation retenue pour la tarification ; - Les principes et méthodologies de détermination du taux d'actualisation ;

- Le taux d'actualisation sur le risque de dépendance ; - Les tables d'expérience élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille ; - Les comportements de rachat des assurés notamment compte tenu de l'incertitude introduite sur les comportements de rachat par l'amendement « Bourquin » à la loi dite « Sapin 2 ».	- Les principes et méthodologies de détermination des lois de rachats et des tests de sensibilités associés ; - Les principes et méthodologies de détermination des tables d'expérience ; - Les principes de détermination des coefficients de PRC et leur correcte application pour le calcul tête par tête.
--	---

Évaluation de la Provision Globale de Gestion (Se référer à la note 4.5.2 de l'annexe aux comptes annuels)	
Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
La provision globale de gestion est une provision destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats individuels d'Epargne et de Retraite, et les contrats collectifs de Retraite, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ces contrats. Au 31 décembre 2021, la provision globale de gestion s'élève à 271 M€. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité de la provision globale de gestion à : - L'environnement de taux de rendement bas - La qualité des données sous-jacentes ; - Les hypothèses utilisées pour modéliser les résultats futurs. Les principales données sont les suivantes : - Les données relatives aux contrats ; - Les coûts réels historiques liés à la gestion de l'activité. Les principales hypothèses concernent : - Le niveau d'agrégation pour des catégories homogènes des contrats ; - L'estimation des marges administratives et financières ; - La production financière ; - Les coûts de gestion futurs ; - Le niveau futur des rachats.	Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision globale de gestion. Nous avons notamment réalisé les travaux suivants avec l'aide de nos experts internes en risques et modèles : - Apprécier le respect des prescriptions imposées par les textes applicables ; - Analyser le périmètre d'application de la provision et les hypothèses de regroupements effectués par contrat afin de vérifier leur homogénéité ; - Vérifier la cohérence des hypothèses avec les données observées dans le passé et/ou utilisées par ailleurs afin de projeter les résultats futurs (frais de gestion, taux de rachat, ...) ; - Vérifier, par sondage, la concordance des données de base utilisées pour le calcul, avec les dispositions contractuelles en matière de prélèvements sur les contrats ; - Analyser les modalités de détermination de la courbe des taux rendements appliqués aux provisions mathématiques pour déterminer les produits financiers prévisionnels ;

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CNP ASSURANCES par votre assemblée générale du 18 mai 1998 pour le cabinet Mazars et du 25 mai 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 12ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

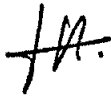
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 3 mars 2022

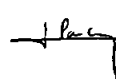
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Frédéric Trouillard-Mignen

MAZARS



Signature
numérique de Jean-
Claude PAULY
Date : 2022.03.03
21:16:34 +01'00'

Jean-Claude Pauly

CNP Assurances

Société anonyme à Conseil d'administration

Au capital de 686 618 477 €

Siège social : 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris (France)

341 737 062 R.C.S. Paris – APE : 6511 Z.

Comptes annuels

au 31 décembre 2021

Sommaire

I.	Bilan au 31 décembre 2021	4
II.	Comptes de résultat au 31 décembre 2021	6
II.1.	Compte de résultat technique non-vie	6
II.2.	Compte de résultat technique vie	7
II.3.	Compte de résultat non technique	8
III.	Engagements reçus et donnés	8
IV.	Annexe aux comptes annuels	9
Note 1	Faits caractéristiques de l'exercice 2021	9
1.1	CNP Assurances finalise l'acquisition d'activités d'assurance-vie en Italie	9
1.2	Émission d'obligations subordonnées Tier 1 pour un montant de 700 M\$	9
1.3	Entrée en vigueur du nouvel accord de distribution exclusif de long terme avec Caixa EconOmica Federal au Brésil sur le segment consórcio	10
1.4	Émission d'obligations tier 2 d'un montant de 500 M€	10
1.5	Évolution de l'actionnariat de CNP Assurances	10
1.6	Transfert de portefeuilles de contrats d'Épargne d'allianz France vers CNP Assurances	10
1.7	Impacts financiers liés à la pandémie covid-19	10
Note 2	Événements significatifs postérieurs à la clôture 2021	10
Note 3	Changements de méthode comptable	11
Note 4	Principes et méthodes comptables	12
4.1	Fonds propres	12
4.2	Actifs incorporels	12
4.3	Opérations de placement	12
4.4	Actifs corporels	18
4.5	Assurance vie et capitalisation	18
4.6	Assurance invalidité accident maladie	18
4.7	Réassurance	19
4.8	Comptes de tiers et de régularisation	19
4.9	Avantages au personnel	19
4.10	Frais d'acquisition et de gestion	20
4.11	Plan Épargne Retraite Populaire et Plan Épargne Retraite Entreprise	20
4.12	Provision technique spéciale complémentaire du régime L. 441-1	21
4.13	Provision Collective de Diversification Différée	21
4.14	Provision pour risques et charges	21
4.15	Fiscalité	21
4.16	Consolidation	22
Note 5	Postes du bilan	23
5.1	Évolution des actifs incorporels, constructions, titres de propriété sur les entreprises liées et celles avec lesquelles existe un lien de participation	23
5.2	Placements	24
5.3	Créances et dettes ventilées selon leur durée	26
5.4	Participations et entreprises liées	27
5.5	Composition de l'actionnariat	46
5.6	Réserves, fonds propres, réévaluation	46
5.7	Autres informations sur le bilan	47
5.8	Détail de la variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance	48
5.9	Ventilation des provisions techniques issues des contrats PERP	48
5.10	Provision pour risque d'exigibilité	49
Note 6	Compte de résultat	49
6.1	Ventilation des produits et charges de placements	49
6.2	Ventilation des produits et charges des opérations techniques	50
6.3	Transferts de richesses Eurocroissance	53
6.4	Charges de personnel	53
6.5	Commissions	53
6.6	Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques	53
6.7	Charges d'impôts	54
6.8	Participation des assurés aux résultats techniques et financiers	54
6.9	Effectif	54

6.10	Rémunération des dirigeants	55
6.11	Chiffre d'affaires par secteur géographique	55
6.12	Honoraires des commissaires aux comptes	56
Note 7	Engagements hors bilan	56
Note 8	Renseignements relatifs aux passifs subordonnés	57

I. Bilan au 31 décembre 2021

I.1. ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Évolution
Actifs incorporels	5.1	63 083	62 758	0,5%
Placements		305 033 479	301 619 134	1,1%
Terrains et constructions	5.1	13 331 275	13 242 093	0,7%
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	5.1 et 5.4.1	14 836 783	12 095 476	22,7%
Autres placements		276 489 860	275 997 741	0,2%
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	5.2.1	375 561	283 824	32,3%
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	5.2.1	46 754 914	39 512 692	18,3%
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		20 849 574	20 943 176	-0,4%
Provisions pour primes non acquises et risques en cours		0	0	0,0%
Provisions d'assurance vie		17 866 535	18 174 275	-1,7%
Provisions pour sinistres vie		303 119	256 833	18,0%
Provisions pour sinistres non-vie		361 025	351 885	8,3%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		330 800	328 287	0,8%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		593	4 560	-87,0%
Provisions d'égalisation		5 002	4 934	1,4%
Autres provisions techniques vie		0	0	0,0%
Autres provisions techniques non-vie		65 424	59 829	9,4%
Provisions techniques des contrats en unités de compte		1 897 077	1 762 573	7,6%
Créances	5.3	6 572 643	6 909 229	-4,9%
Créances nées d'opérations d'assurance directe	5.3	2 105 856	2 057 456	2,4%
Primes acquises non émises	5.3	1 478 935	1 665 969	-11,2%
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	5.3	626 921	391 487	60,1%
Créances nées d'opérations de réassurance	5.3	152 403	143 732	6,0%
Autres créances	5.3	4 314 384	4 708 040	-8,4%
Personnel	5.3	5	94	-94,7%
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5.3	515 894	730 677	-29,4%
Débiteurs divers	5.3	3 798 485	3 977 269	-4,5%
Autres actifs		551 528	749 813	-26,4%
Actifs corporels d'exploitation		137 125	163 799	-16,3%
Comptes courants et caisse		409 185	579 409	-29,4%
Actions propres	5.5.2	5 218	6 604	-21,0%
Comptes de régularisation actif	5.7.1 et 5.7.2	7 578 793	6 906 003	9,7%
Intérêts et loyers acquis non échus	5.7.1 et 5.7.2	1 817 667	2 117 179	-14,1%
Frais d'acquisition reportés	5.7.1 et 5.7.2	261	67	288,4%
Autres comptes de régularisation	5.7.1 et 5.7.2	5 760 865	4 788 757	20,3%
TOTAL ACTIF		387 404 014	376 702 805	2,8%

I.2. PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Évolution
Capitaux propres	5.6	14 109 674	13 950 399	1,1%
Capital social	5.5.1 et 5.6	686 618	686 618	0,0%
Primes liées au capital social	5.6	1 736 332	1 736 332	0,0%
Réserves de réévaluation	5.6	38 983	38 983	0,0%
Autres réserves	5.6	6 378 036	6 332 639	0,7%
Report à nouveau	5.6	4 078 332	4 025 940	1,3%
Résultat de l'exercice	5.8	1 191 373	1 129 887	5,4%
Passifs subordonnés	8	8 834 259	8 715 908	1,4%
Provisions techniques brutes		266 392 235	268 264 521	-0,7%
Provisions pour primes non acquises et risques en cours		45 536	50 889	-10,5%
Provisions d'assurance vie	5.8	239 810 190	242 251 518	-1,0%
Provisions pour sinistres vie		4 665 610	4 789 313	-2,6%
Provisions pour sinistres non-vie		4 826 764	4 834 087	-0,2%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		14 969 815	14 239 056	5,1%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		10 984	25 310	-56,6%
Provisions pour égalisation		401 956	372 330	8,0%
Autres provisions techniques vie		330 426	340 915	-3,1%
Autres provisions techniques non-vie		1 330 954	1 361 103	-2,2%
Provisions techniques des contrats en unités de compte		47 380 696	39 962 817	18,6%
Provisions pour risques et charges	5.7.3	123 695	131 673	-6,1%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	5.3	11 173 120	11 367 674	-1,7%
Autres dettes	5.3	36 225 171	31 954 072	13,4%
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5.3	599 322	923 915	-35,1%
Dettes nées d'opérations de réassurance	5.3	738 253	506 390	45,8%
Dettes envers des établissements de crédit	5.3	178 716	105 788	68,9%
Autres dettes	5.3	34 708 880	30 417 979	14,1%
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5.3	11 175 584	11 113 851	0,6%
Personnel	5.3	432 693	381 428	13,4%
État, sécurité sociale et collectivités publiques	5.3	403 497	453 569	-11,0%
Créanciers divers	5.3	22 697 106	18 469 131	22,9%
Comptes de régularisation passif	5.7.1 et 5.7.2	3 165 163	2 355 741	34,4%
TOTAL PASSIF		387 404 014	376 702 805	2,8%

II. Comptes de résultat au 31 décembre 2021

II.1. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE

Compte technique non-vie (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021		31/12/2020		Évolution
		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	
Primes acquises	6.11	1 742 166	-84 837	1 657 329	1 579 607	4,9%
Primes		1 736 813	-84 837	1 651 976	1 571 765	5,1%
Variation des primes non acquises et risques en cours		5 353	0	5 353	7 843	-31,7%
Produit des placements alloués		107 479	0	107 479	104 847	2,5%
Autres produits techniques		8 930	0	8 930	12 561	-28,9%
Charges des sinistres		-1 283 564	47 874	-1 235 690	-1 298 907	-4,9%
Prestations et frais payés		-1 290 872	17 977	-1 272 896	-1 274 431	-0,1%
Charges des provisions pour sinistres		7 309	29 897	37 205	-24 476	-252,0%
Charges des autres provisions techniques		32 482	5 595	38 077	62 337	-38,9%
Participation aux résultats	6.8	8 262	-3 967	4 295	-10 519	-140,8%
Frais d'acquisition et d'administration		-501 472	20 147	-481 325	-486 479	-1,1%
Frais d'acquisition		-412 776	0	-412 776	-447 842	-7,8%
Frais d'administration		-88 696	0	-88 696	-68 164	30,1%
Commissions reçues des réassureurs		0	20 147	20 147	29 528	-31,8%
Autres charges techniques		-15 567	0	-15 567	-14 625	6,4%
Variation de la provision pour égalisation		-22	68	46	-20 779	-100,2%
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	6.2	98 696	-15 121	83 575	-71 955	-216,1%

II.2. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

Compte technique vie (en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		Évolution
	Notes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	
Primes	6.11	18 512 665	-593 360	17 919 306	14 076 467	27,3%
Produits des placements	6.1	8 227 672	-169 563	8 058 109	8 095 828	-0,5%
Revenus des placements	6.1	6 112 391	-169 563	5 942 829	6 321 190	-6,0%
Autres produits des placements	6.1	611 861	0	611 861	337 915	81,1%
Profits provenant de la réalisation des placements	6.1	1 503 419	0	1 503 419	1 436 723	4,6%
Ajustements ACAV (plus-values)		6 676 078	-220 042	6 456 035	6 882 466	-6,2%
Autres produits techniques		78 246	-285	77 961	43 416	79,6%
Charges des sinistres		-20 472 900	1 186 184	-19 286 716	-18 192 303	6,0%
Prestations et frais payés		-20 607 063	1 139 899	-19 467 164	-17 684 577	10,1%
Charges des provisions pour sinistres		134 163	46 285	180 448	-507 726	-135,5%
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		1 255 329	-173 528	1 081 801	7 226 525	-85,0%
Provisions d'assurance vie	5.8	7 393 642	-306 988	7 086 654	8 880 684	-20,2%
Provisions sur contrats en unités de compte		-6 119 488	134 504	-5 984 984	-1 642 332	264,4%
Autres provisions techniques		-18 825	-1 044	-19 869	-11 828	68,0%
Participation aux résultats	6.8	-4 823 565	1 525	-4 822 041	-4 503 401	7,1%
Frais d'acquisition et d'administration		-2 389 354	104 404	-2 284 950	-2 261 277	1,0%
Frais d'acquisition		-1 103 692	0	-1 103 692	-1 116 820	-1,2%
Frais d'administration		-1 285 662	0	-1 285 662	-1 245 810	3,2%
Commissions reçues des réassureurs		0	104 404	104 404	101 353	3,0%
Charges des placements	6.1	-2 911 942	5 063	-2 906 879	-3 242 368	-10,3%
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	6.1	-606 266	0	-606 266	-588 693	3,0%
Autres charges des placements	6.1	-1 169 020	5 063	-1 163 957	-1 602 950	-27,4%
Pertes provenant de la réalisation de placements	6.1	-1 136 656	0	-1 136 656	-1 050 725	8,2%
Ajustement ACAV (moins-values)		-2 631 262	28 746	-2 602 516	-6 592 828	-60,5%
Autres charges techniques		-310 796	41	-310 755	-235 788	31,8%
Produits des placements transférés		0	0	0	0	0,0%
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	6.2	1 210 169	169 186	1 379 356	1 296 738	8,4%

II.3. COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

Compte non technique (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Évolution
Résultat technique de l'assurance non-vie	6.2	83 575	-71 955	-216,1%
Résultat technique de l'assurance vie	6.2	1 379 356	1 296 738	6,4%
Produits des placements	6.1	500 694	512 791	-2,4%
Revenu des placements	6.1	369 260	400 385	-7,8%
Autres produits des placements	6.1	38 018	21 404	77,6%
Profits provenant de la réalisation des placements	6.1	93 416	91 002	2,7%
Produits des placements alloués		0	0	0,0%
Charges des placements	6.1	-180 620	-205 372	-12,1%
Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	6.1	-37 671	-37 288	1,0%
Autres charges des placements	6.1	-72 323	-101 531	-28,8%
Pertes provenant de la réalisation des placements	6.1	-70 627	-66 553	6,1%
Produits des placements transférés		-107 479	-104 847	2,5%
Autres produits non techniques	6.6	22 442	12 103	85,4%
Autres charges non techniques	6.6	-74 430	-22 593	229,4%
Résultat exceptionnel	6.6	-4 058	-11 945	-66,0%
Produits exceptionnels	6.6	33 379	31 449	6,1%
Charges exceptionnelles	6.6	-37 437	-43 394	-13,7%
Participation des salariés		-31 576	-22 969	37,5%
Impôts sur les bénéfices	6.7	-396 532	-252 063	57,3%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 191 373	1 129 887	5,4%

III. Engagements reçus et donnés

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
1. Engagements reçus		120 710 069	108 292 408
1a. Engagements sur titres, actifs ou revenus*	7	118 564 994	105 786 482
1b. Autres engagements reçus		2 145 075	2 505 926
2. Engagements donnés		46 977 866	55 164 173
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		11 259 897	11 262 136
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		4 856	4 482
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus*	7	16 638 657	28 124 254
2d. Autres engagements donnés		19 074 456	15 773 301
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		11 174 414	11 429 601

* Le détail des engagements liés aux instruments financiers à terme figure en note 7

IV. | Annexe aux comptes annuels

CNP Assurances, société anonyme de droit français à conseil d'administration, régie notamment par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du code de commerce, au capital de 686 618 477 €, est agréée, conformément à l'article « 2 - Objet » des statuts de la Société, pour :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances.

À cet effet, elle peut :

- détenir des participations dans des entreprises dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social et plus généralement ;
- effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Note 1 | Faits caractéristiques de l'exercice 2021

1.1 CNP ASSURANCES FINALISE L'ACQUISITION D'ACTIVITÉS D'ASSURANCE-VIE EN ITALIE

En date du 3 mars 2021, CNP Assurances a conclu un protocole d'accord engageant, prévoyant l'acquisition d'activités d'assurance vie italiennes d'Aviva.

Le périmètre de la transaction comprend les activités d'assurance vie suivantes du groupe Aviva en Italie:

- 51% de la société d'assurance vie CNP Vita Assicura codétenue à 49% par UniCredit ;
- 100% CNP Vita Assicurazioni, société d'assurance vie,
- Ainsi que la société de services opérationnels Aviva Italia Servizi S.c.a.r.l sur laquelle s'appuient les deux sociétés d'assurances.

Cette opération permet de renforcer le partenariat entre CNP Assurances et UniCredit S.p.A au travers de CNP Vita Assicura, complétant leur partenariat existant au travers de la société CNP UniCredit Vita S.p.A.

Le prix d'acquisition s'élève à 543 M€ et a été financé par CNP Assurances sur ses fonds propres.

L'opération a été finalisée en date du 1er décembre 2021.

1.2 ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES *TIER 1* POUR UN MONTANT DE 700 M\$

En date du 7 avril 2021, CNP Assurances a finalisé une émission de titres de dette pour un montant de 700,0 M\$. Il s'agit d'obligations à durée indéterminée portant intérêt au taux fixe de 4,875 % jusqu'au 7 avril 2031.

Elles sont assorties d'un mécanisme de réduction du principal et d'annulation obligatoire des coupons en cas d'insuffisance de la solvabilité de CNP Assurances, conformément aux dispositions de la directive Solvabilité 2.

Les obligations ont fait l'objet d'un swap en euros pour une période de 10 ans, ce qui a permis à CNP Assurances d'obtenir un taux effectif de 2,852 %.

1.3 ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEL ACCORD DE DISTRIBUTION EXCLUSIF DE LONG TERME AVEC CAIXA ECONOMICA FEDERAL AU BRÉSIL SUR LE SEGMENT CONSÓRCIO

En date du 30 mars 2021, les opérations de closing prévues par le protocole d'accord signé le 13 août 2020 avec Caixa Econômica Federal (CEF) et Caixa Seguridade ont été finalisées, notamment le paiement d'un montant de 250 MRS au bénéfice de Caixa Econômica Federal.

Conformément aux dispositions contractuelles, cet accord de distribution a été mis en œuvre à travers une nouvelle société d'assurance commune créée à cet effet par CNP Assurances et Caixa Seguridade, la filiale de CEF regroupant ses activités d'assurance.

Les droits de vote dans cette nouvelle société sont répartis à hauteur de 50,01 % pour CNP Assurances et de 49,99 % pour Caixa Seguridade, et les droits économiques à hauteur de 25 % pour CNP Assurances et de 75 % pour Caixa Seguridade.

Pour rappel, cette opération était soumise à l'examen de la Banque centrale brésilienne (BACEN), qui a émis son autorisation en date du 29 juillet 2021.

1.4 ÉMISSION D'OBLIGATIONS TIER 2 D'UN MONTANT DE 500 M€

En date du 12 octobre 2021, CNP Assurances a finalisé une émission de titres de dette subordonnée pour un montant de 500,0 M€ à échéance 12 octobre 2053, portant intérêt fixe de 1,875 % jusqu'au 12 octobre 2033.

1.5 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE CNP ASSURANCES

La Banque Postale (LBP), société-mère consolidante du Groupe, a annoncé en date du 28 octobre 2021 son projet d'acquérir les actions de CNP Assurances détenues par le Groupe BPCE et de déposer auprès de l'AMF une offre publique d'achat simplifiée pour les actionnaires minoritaires de CNP Assurances au prix de 21,90 € par action, en visant le retrait obligatoire de la cote.

Le 16 décembre 2021, La Banque Postale a acquis la totalité des 16,1 % du capital de CNP Assurances détenus par le Groupe BPCE, hissant sa participation dans CNP Assurances à 78,9 % (en tenant compte de la fusion par absorption préalable de SF2 par LBP).

1.6 TRANSFERT DE PORTEFEUILLES DE CONTRATS D'ÉPARGNE D'ALLIANZ FRANCE VERS CNP ASSURANCES

CNP Assurances et Allianz France ont finalisé un transfert de contrats d'épargne d'Allianz France vers CNP Assurances. L'opération a été publiée au Journal Officiel du 30 novembre 2021.

Le transfert comprend plus de 20 000 contrats d'assurance vie et de capitalisation épargne. Les produits Excelis et Satinium ont été commercialisés par La Banque Postale auprès de sa clientèle de particuliers entre 2009 et 2019. La Banque Postale continue d'assurer le suivi des clients titulaires de ces contrats. L'encours transféré au 1er janvier 2021 est de 2,1 Md€ à 60 % en unités de compte. Le prix payé par CNP Assurances est de 32,5 M€.

1.7 IMPACTS FINANCIERS LIÉS À LA PANDEMIE COVID-19

Au 31 décembre 2021, CNP Assurances n'a pas été amenée à constater d'impact significatif sur ses immobilisations incorporelles ou plus généralement sur sa solvabilité, outre les impacts indirects liés à la persistance de la situation de taux bas.

Note 2 | Événements significatifs postérieurs à la clôture 2021

Néant

Note 4 **Principes et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés en conformité avec le règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 et suivants relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurances, et avec les dispositions du code des assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre.

CNP Assurances est l'entité consolidante du groupe CNP Assurances.

4.1 FONDS PROPRES

4.1.1 Capitaux propres

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

Les entreprises françaises d'assurances sont tenues de constituer dans leurs comptes annuels une réserve de capitalisation en vue de maintenir leurs revenus financiers obligatoires relevant de l'article R. 343-9, indépendamment des plus ou moins-values réalisées. Cette réserve, constituée en franchise d'impôt jusqu'au 1^{er} janvier 2010, était alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs. À compter du 1^{er} janvier 2010, les versements et prélèvements à la réserve de capitalisation en cas de plus ou moins-values de réalisation sont effectués nets de l'effet d'impôt à payer.

4.1.2 Actions propres

Les actions propres détenues par CNP Assurances, destinées essentiellement à réguler les cours, sont inscrites dans un compte « valeurs mobilières de placement ».

4.2 ACTIFS INCORPORELS

Pour l'évaluation et la comptabilisation de ses actifs incorporels, qu'il s'agisse des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers ou des licences achetées, CNP Assurances applique dans ses comptes annuels le livre I titre II chapitre I section 3 du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

La durée d'amortissement correspond à la meilleure estimation de la durée d'utilité pour l'entreprise. Elle est de cinq ou huit ans.

Les amortissements relatifs aux logiciels développés en interne sont pratiqués à compter de la date réelle de mise en exploitation du logiciel. Les licences sont amorties à compter de leur date d'acquisition.

Les actifs qui ne sont plus utilisés par l'entreprise sont mis au rebut.

4.3 OPÉRATIONS DE PLACEMENT

4.3.1 Évaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'acquisition, nette de frais d'acquisition à l'exception :

- des placements affectés à des contrats libellés en unités de compte qui font l'objet d'une réévaluation à leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire, conformément à l'article 222-5 du règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015. Les engagements techniques relatifs à ces contrats sont réestimés corrélativement ;
- des placements réévalués dans le cadre de régimes légaux.

Placements immobiliers

Conformément au règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables du 5 juin 2014, CNP Assurances enregistre les immeubles par composant sur la base du coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais financiers liés à la construction des immeubles sont enregistrés en charges.

CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les dépenses d'entretien sont immobilisées par composant, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'elles puissent être estimées de façon fiable.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Les revenus locatifs courus sont enregistrés au compte de résultat.

Pour déterminer la ventilation par composant du coût amorti de chaque immeuble, une approche forfaitaire a été retenue consistant à définir des pourcentages de ventilation forfaitaire des catégories de composants observées sur des immeubles de référence (huit catégories) :

- habitations « haussmannien » ;
- habitations « intermédiaire et récent » ;
- bureaux « ancien » ;
- bureaux « intermédiaire et récent » ;
- centres commerciaux et cinémas ;
- locaux d'activité ;
- IGH « habitation » ;
- IGH « bureaux ».

Les pourcentages de composants correspondent à la moyenne observée sur les immeubles de référence pour chacune des huit catégories.

Les agencements ont été réaffectés par composant compte tenu de leurs poids peu significatifs.

Placements actions

Les actions sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement, hors avoir fiscal qui est déduit de la charge d'impôt sur le bénéfice.

Obligations, prêts et titres assimilés

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus. Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive ou négative. Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les titres à taux fixe et de façon linéaire pour les titres à taux variable.

En application de l'article 122-1 du règlement n° 2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015, ce calcul est effectué pour l'ensemble des valeurs amortissables, qu'elles soient classées en R. 343-9 ou en R. 343-10 du code des assurances.

4.3.2 Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre : 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans sauf pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas : 20 ans ;
- installations générales techniques : 20 ans ;
- agencements : 10 ans.

4.3.3 Dépréciation des immeubles et valeurs mobilières titre par titre

Les provisions pour dépréciation sont constituées en conformité avec le livre I titre II chapitre 3 du règlement n° 2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015.

Valeurs mobilières classées en R. 343-9 du code des assurances

En application de l'article 123-1, CNP Assurances apprécie « s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable ».

Les titres de dettes classées en R. 343-9 sont provisionnés dès lors qu'un risque avéré de défaut de l'émetteur est identifié. La perte potentielle due à la dégradation du risque émetteur fait l'objet d'une estimation par la Société sur la base d'une analyse multicritères. En cas de retour à meilleure fortune, la provision est reprise à due concurrence de l'amélioration du risque.

Valeurs relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances

Les placements relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances font l'objet d'un examen en vue de déterminer si la moins-value latente constatée en date d'arrêt a un caractère durable, en application de l'article 123-6 du règlement n° 2015-11 de l'ANC.

Le règlement a été construit à droit constant par rapport aux règles existantes à la date de sa promulgation. Les dépréciations à caractère durable ont été imputées directement sur les fonds propres des entreprises du Groupe, sans effet sur le compte de résultat.

Immeubles

Les pertes de valeur font l'objet d'une provision pour dépréciation affectant les composants terrain et gros œuvre des immeubles concernés. À chaque clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée.

Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur d'expertise déterminée annuellement pour tout le patrimoine immobilier de la Société. La ventilation de la valeur recouvrable entre les composants terrain et gros œuvre est faite au prorata de la valeur nette comptable de l'immeuble.

Valeurs mobilières classées en R. 343-10

a) Critères de présomption d'une dépréciation à caractère durable

Les critères retenus pour déterminer s'il y a un indice de dépréciation durable sont adaptés en fonction de la nature et du niveau de risque des actifs concernés :

Titres de participation classés en R. 343-10

Est considéré comme indice de dépréciation durable l'existence d'un faisceau d'indices de perte de valeur de la participation, intégrant par exemple des éléments de résultat durablement négatifs ou des données prévisionnelles issues des plans d'activité.

Autres titres non amortissables classés en R. 343-10

L'article 123-10 précise qu'un des critères de présomption de dépréciation durable est la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20 % sont présumées durablement dépréciées. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20 % à 30 %. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs étrangères.

Depuis 2012, postérieurement à la crise financière de 2008, CNP Assurances a choisi de ramener le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 20 % de moins-value latente. Ce critère s'applique aussi bien aux titres de source française ou étrangère.

Doivent faire également l'objet d'un examen, les titres :

- pour lesquels une provision a déjà été constituée ;
- qui recèlent des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement ;
- qui ont affiché de manière permanente au cours du dernier semestre une décote d'au moins 30 % en cas de forte volatilité ;
- présentant à la date d'inventaire une décote supérieure à 50 % par rapport à leur prix de revient ou présentant post-clôture des variations anormales, ou encore pour lesquelles CNP Assurances disposerait d'une appréciation défavorable.

Titres amortissables classés en R. 343-10

En application de l'article 123-7 1°, les valeurs amortissables classées en R. 343-10 que CNP Assurances a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur maturité ont été dépréciées uniquement en cas de risque de crédit avéré.

En application de l'article 123-7 2°, les valeurs amortissables classées en R. 343-10 que CNP Assurances n'a pas l'intention ou n'a pas la capacité de détenir jusqu'à leur maturité, ont été dépréciées en analysant l'ensemble des risques identifiés en fonction de l'horizon de détention envisagé.

b) Montant de la provision

Dans tous les cas, le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur au bilan et la valeur recouvrable.

Si la cession est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché.

Dans le cas où la Société a l'intention et la capacité de détenir les placements, en se référant notamment à la stabilité des engagements au passif et à la politique de rotation de l'actif, la valeur recouvrable prendra en compte l'horizon de détention.

La valeur recouvrable des titres de participation prend en compte les spécificités de chaque société notamment en termes de perspectives de résultat et de données prévisionnelles issues des plans d'activité. Elle est établie en fonction de la valeur d'utilité des titres et selon une approche multicritère, dans une approche long terme.

Pour les autres actions et parts d'OPCVM, la valeur recouvrable est établie par référence à la juste valeur appréciée selon une approche multicritère, capitalisée au taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque prudemment estimée (le taux de capitalisation correspondant au taux TME + 500 points de base), ou à défaut la moyenne de marché du dernier mois considéré, sur la durée de détention probable des actifs correspondants. La durée de détention tient compte de la capacité de la Société à conserver ces placements financiers et des intentions de détention de la Société.

CNP Assurances enregistre une provision pour dépréciation à caractère durable de 1 444 M€ pour les actions et OPCVM.

4.3.4 Dépréciation globale des Immeubles, actions et titres assimilés

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité figurant au passif du bilan.

En application des dispositions de l'article R. 343-5 du code des assurances modifiant certaines règles d'investissement des entreprises d'assurances, cette provision est constituée lorsque la valeur globale d'une part, des actifs amortissables relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances que l'entreprise n'a pas l'intention ou n'a pas la capacité de détenir jusqu'à l'échéance et, d'autre part, des actifs non amortissables classés en R. 343-10 est en moins-value latente conformément à l'article R. 343-5 du code des assurances.

CNP Assurances a opté pour l'option d'étalement de la PRE selon les dispositions reprises dans l'article R. 343-6 du code des assurances.

Les hypothèses relatives à l'évaluation de la durée des passifs définie par l'article A. 343-1-2 du code des assurances sont les suivantes : projections année par année des flux de prestations (rachats, rachats partiels et décès) sur une période de 50 années. Les échéances de prestations peuvent être amenées à évoluer pour de multiples raisons, notamment du fait des options de rachats portées par l'assuré. Par ailleurs, aucun effet d'actualisation n'a été pris en compte. La durée a été bornée par huit et arrondie afin d'obtenir un nombre entier.

Sur la base de cette durée, la PRE est étalée sur huit ans. Le report de charge est constaté en produit non technique au crédit du compte de produit non technique « 753 - variation de PRE restant à constater » par le débit du compte « 379 - PRE restant à constater ». Il en est fait mention dans les annexes des états financiers (annexe 5.10).

Conformément à l'article R. 322-6 du code des assurances, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L. 232-11 du code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L. 232-12 du même code.

Valeur de réalisation

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières et titres cotés sont retenus pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours avant cette date ;
- les actions de SICAV et les parts de FCP sont retenues pour la moyenne des prix de rachat publié au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la commission de contrôle des assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert ; la valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net déterminé selon l'expertise annuelle à laquelle procède CNP Assurances pour son patrimoine immobilier ;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

La PRE est calculée sur la base des cours moyens du mois de décembre conformément à l'article R. 343-5 du code des assurances.

Par ailleurs, sont comprises dans la base de calcul de la PRE « les moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme prévues aux articles R. 332-45 à R. 332-47 ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R. 343-10 ». Ces moins-values latentes sont prises en compte à hauteur de la partie excédant la valeur des titres ou espèces donnés en garantie. Les plus-values latentes ne sont prises en compte que si elles sont garanties dans les conditions prévues à l'article R. 332-56, c'est-à-dire s'il existe une convention-cadre entre l'émetteur et le détenteur de l'IFT avec collatéralisation des plus ou moins-values latentes.

Les autres IFT non garantis par un collatéral sont exclus de l'évaluation des plus ou moins-values latentes non couvertes par des provisions.

4.3.5 Cessions et échanges

Les plus et moins-values de cessions sur les placements sont calculées selon le mode FIFO sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation.

Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

La plus ou moins-value constatée dans le cadre d'une OPE est calculée sur la base de l'estimation la plus sûre du titre, qui peut correspondre :

- soit à la moyenne des cours de la société initiatrice de l'offre, sur une période comprise entre la date de lancement de l'offre et la date de l'échéance ;
- soit au cours de Bourse (cours de clôture) de la date de publication des résultats de l'offre par l'autorité compétente.

4.3.6 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements (hors ajustement des actifs représentatifs de contrats en unités de compte) est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques (y compris la réserve de capitalisation), qui figurent dans le cadre « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres (à l'exclusion de la réserve de capitalisation) qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

4.3.7 Conversion des opérations en devises

CNP Assurances applique les dispositions du titre IV du livre II du règlement n°2015-11 de l'ANC relatif au traitement comptable des opérations réalisées en devises des entreprises régies par le code des assurances.

Sont considérées comme des opérations en devises :

- les charges facturées ou contractuellement libellées en devises ;
- les produits facturés ou contractuellement libellés en devises ;
- les provisions techniques libellées en devises en application de l'article R. 343-2 du code des assurances ;
- les dettes et emprunts de toute nature libellés en devises ;
- les créances et prêts de toute nature libellés en devises ;
- les acquisitions, cessions et autres opérations sur immeubles localisés dans des États où les transactions s'effectuent normalement dans une monnaie autre que l'euro, et sur parts de sociétés immobilières non cotées détenant de tels immeubles, à proportion de la valeur de ces immeubles ;
- les opérations sur titres de créances non amortissables, et titres de propriété ou assimilés autres que les titres de propriétés immobilières mentionnés ci-dessus lorsque la monnaie de négociation n'est pas l'euro ;
- les engagements pris ou reçus lorsque la réalisation de l'engagement constituerait une opération en devises au sens du présent article ;
- les amortissements dépréciations et provisions ainsi que les remboursements se rapportant à des opérations en devises au sens du présent article.

Ces opérations sont enregistrées dans leur devise de négociation ou de règlement dans chacune des comptabilités devises (utilisation d'une comptabilité plurimonnaire), conformément à l'article 241-2 du règlement de l'ANC n° 2015-11.

CNP Assurances applique l'article 241-5 de ce même règlement et distingue :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernant principalement en assurance et réassurance les titres de participations stratégiques négociés en devises, les dotations en devises aux succursales et le financement en devises de ces titres et dotations. Ces éléments ne sont pas destinés à être réalisés, par conséquent leur valorisation ne doit pas être affectée par la volatilité des cours de change ;
- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernant les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises assumées par l'entreprise dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

En outre, des comptes distincts de positions de change sont utilisés, dans le bilan et le hors-bilan et pour chaque devise pour d'une part, les positions de change structurelles et d'autre part, pour les positions de change opérationnelles.

À l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euros, au cours de change au comptant constatés à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

Les différences de conversion sur les positions structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et au hors-bilan.

Les différences de change sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change (compte 665 « Pertes de change » ou 765 « Profits de change »).

Conformément à l'article 241-6, les différences latentes de change opérationnelles de CNP Assurances au 31 décembre 2021 ont été comptabilisées par résultat.

4.3.8 Instruments financiers à terme

CNP Assurances utilise des instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur des marchés organisés, dans le cadre de la gestion de son exposition financière. Ces produits sont utilisés uniquement dans des stratégies de macrocouverture.

CNP Assurances applique le règlement 2002-09 du CRC relatif aux Instruments financiers à terme depuis le 1^{er} janvier 2003.

Les stratégies mises en place permettent notamment de gérer l'exposition aux risques de :

- taux d'intérêt sur le portefeuille obligataire et sur les contrats d'assurance à rendement minimum garanti ;
- baisse des actions ;
- change.

Risque de taux

Les instruments de couverture sont :

- des options sur les taux d'intérêt du type *cap* ou *floor* qui prennent de la valeur en phase de baisse des taux (*floors*) ou de hausse des taux (*caps*) ;
- des options de vente d'obligation qui se valorisent en corrélation avec la baisse de cours de l'obligation.

Risque de *spread* de crédit

Afin de se protéger contre une dégradation importante des *spreads* de crédit, CNP Assurances a mis en place une couverture partielle par l'achat d'options sur CDS indices.

Ces instruments permettent de compenser la baisse de valeur des obligations à taux fixes détenues dans les portefeuilles.

Couverture du risque de baisse des actions

CNP Assurances a mis en place une couverture partielle de son portefeuille action par des options qui se valorisent en corrélation avec la baisse du marché actions.

Compte tenu des masses et des enjeux financiers en résultant, les couvertures partielles du portefeuille de CNP Assurances sont réalisées de manière dynamique en profitant d'opportunités de marché et en recherchant une optimisation du coût global du dispositif.

Couverture du risque de change

CNP Assurances a mis en place une stratégie de couverture du risque de change :

- sur le réal brésilien pour couvrir le résultat de l'année de Caixa Seguros Holding ;
- sur le réal brésilien pour couvrir les actifs de la participation CNP Assurances Participações LTDA détenue par CNP Assurances ;
- sur la livre sterling lors de l'émission en 2011 d'une dette subordonnée libellée dans cette devise ;
- sur le dollar lors de l'émission en 2016 et en 2021 de dettes subordonnées perpétuelles libellée dans cette devise.

Traitement comptable

L'ensemble des IFT en cours à la clôture de l'exercice est pris en compte dans l'état récapitulatif des placements fourni dans l'annexe aux comptes annuels. Dans l'état récapitulatif, les IFT liés à des placements sont rattachés aux placements concernés par la stratégie.

En l'absence de transfert en pleine propriété, les titres donnés ou reçus en garantie sont évalués en valeur de réalisation dans le tableau des engagements donnés ou reçus.

La valeur temps et la valeur intrinsèque de la prime initiale ne sont pas isolées, quel que soit le type d'IFT.

Stratégie d'investissement ou de désinvestissement

La prime correspondant à la valeur intrinsèque et à la valeur temps est portée en compte de régularisation jusqu'au débouclage de la stratégie. Par exception, pour les contrats garantissant un taux plancher ou plafond, la prime est étalée sur la durée de vie de l'instrument.

Les liquidations de marges créditrices ou débitrices, les autres flux périodiques et les soultes sont maintenues en compte de régularisation sur la durée de vie de la stratégie.

Au dénouement de la stratégie, le solde du compte de régularisation ou le résultat dégagé sur l'IFT sont intégrés au prix d'achat des placements acquis ou au prix de vente des placements cédés.

Stratégie de rendement

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de l'instrument. Néanmoins, il a été procédé à un étalement linéaire car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de façon significative des calculs effectués sur la base du taux de rendement effectif.

Les résultats sur les stratégies de rendement sont appréhendés sur la durée de vie de l'IFT, les éventuels flux résiduels sont pris en résultat au dénouement.

4.4 ACTIFS CORPORELS

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et informatique et d'installations diverses.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et amorties sur la durée estimée de leur utilité pour l'entreprise. Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

4.5 ASSURANCE VIE ET CAPITALISATION

4.5.1 Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve de la correction suivante : les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice.

4.5.2 Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques de primes des contrats en unités monétaires (euros) correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal au plus haut taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. Par ailleurs, CNP Assurances peut avoir recours à la faculté d'étalement du changement de table prévu par les textes ; l'effet du changement de table n'est pas systématiquement affecté au contrat. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

La provision globale de gestion, mentionnée à l'article R. 343-3.4 du code des assurances, est destinée à provisionner l'engagement pris par l'assureur de garantir la gestion de ses contrats jusqu'à leur terme, dans le cadre d'hypothèses conformément aux dispositions de l'article 142-6 du règlement de l'ANC n°2015-11.

Cette provision est déterminée par un calcul prospectif des coûts de gestion qui ne peuvent être financés par la marge administrative et financière. Elle est calculée par ensemble homogène de contrats. Ce calcul repose principalement sur les profils assurés, les caractéristiques des contrats et des hypothèses déterminées sur un historique récent telles que les coûts, les rachats et la production financière.

Au 31 décembre 2021, le montant de la provision globale de gestion pour les contrats épargne retraite s'élève à 271 M€.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions pour frais de gestion des sinistres (PFGS) correspondent aux frais qui seront engagés lors du règlement des sinistres, qu'ils soient internes à la compagnie d'assurances ou relevant d'une délégation de gestion.

Si lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts garantis des contrats par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers est dotée en application de l'article R. 343-3-5 du code des assurances et de l'article 142-8 du règlement de l'ANC n° 2015-11.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

4.6 ASSURANCE INVALIDITÉ ACCIDENT MALADIE

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations. Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période ;
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Une provision pour risques croissants est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Au 31 décembre 2021, les provisions pour risques croissants s'élèvent à 216 M€ pour les contrats emprunteur. Le calcul de cette provision est réalisé de façon prospective par différence de la valeur actuelle des engagements futurs de l'assureur et de l'assuré, aux taux techniques réglementaires, et intègre des lois d'expérience biométriques (incidence et/ou maintien décès et arrêt de travail) et comportementales (rachat), construites à partir des données historiques des portefeuilles.

Concernant les contrats dépendance en viager, les provisions pour risques croissants s'élèvent à 436 M€ au 31 décembre 2021. Le calcul de cette provision est réalisé par différence de la valeur actuelle des engagements futurs de l'assureur et de l'assuré. Ce calcul s'appuie en particulier sur les lois d'expérience biométriques (incidence et maintien en dépendance) construites sur l'historique du portefeuille, des lois réglementaires sur le décès et un taux d'actualisation évalué sur la base de la structure d'actif en représentation de ces engagements.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés d'après un taux calculé en fonction des coûts réels.

4.7 RÉASSURANCE

4.7.1 Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

4.7.2 Acceptations

Les acceptations en réassurance sont enregistrées d'après les éléments transmis par les cédants ou en l'absence d'informations suffisantes d'après une estimation des comptes non reçus.

4.8 COMPTES DE TIERS ET DE RÉGULARISATION

Ces comptes sont alimentés conformément au Chapitre IV du Titre III du livre III du règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

4.9 AVANTAGES AU PERSONNEL

CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel.

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Il s'agit donc principalement des éléments de salaires, cotisations de sécurité sociale, primes, bonus, congés payés et des avantages non monétaires (assistance médicale, logement, voiture et biens et services gratuits ou subventionnés).

4.9.1 Compte épargne-temps et plan d'épargne pour la retraite collectif

Les salariés de CNP Assurances bénéficient du dispositif de compte épargne-temps (CET). Ce dispositif d'aménagement du temps de travail permet aux collaborateurs d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non prises.

Les accords d'entreprise prévoient que le CET peut alimenter le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) avec abondement de l'employeur.

4.9.2 Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médaille du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

4.9.3 Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations *corporate* de haute qualité, dès qu'un marché actif existe, et en fonction de la durée des engagements.

4.9.4 Mode de comptabilisation

Les écarts actuariels des avantages à long terme sont reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice, au coût des services passés et aux écarts actuariels ;
- un élément de frais financier égal au coût financier, au rendement attendu des actifs du régime.

4.9.5 Engagements de retraite et avantages similaires

La valeur comptable des engagements de retraite et avantages similaires de CNP Assurances au 1^{er} janvier 2021 s'élevait à 240,3 M€ et atteint une valeur de 251,8 M€ au 31 décembre 2021.

Les indemnités versées en 2021 s'élèvent à 23 M€.

Au cours de l'exercice 2021, un montant de provisions de 34,6 M€ a été constitué.

4.10 FRAIS D'ACQUISITION ET DE GESTION

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprenant le coût des services qui régissent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprenant les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations.

Les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

L'enregistrement et l'affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature et centre de responsabilité avant d'être réaffectés par destination ;
- les règles d'affectation vers les destinations sont définies en fonction de l'activité rattachée au centre de responsabilité.

Une affectation par destination est réalisée :

- directement lorsque la nature de l'activité le prévoit (acquisition d'affaires nouvelles, gestion des sinistres...) ;
- indirectement sur la base de relevés d'activités ou de clés statistiques adaptées.

4.11 PLAN ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE ET PLAN ÉPARGNE RETRAITE ENTREPRISE

La comptabilité des PERP et des PERE commercialisés par CNP Assurances est tenue selon la livre II Titre III du règlement de l'ANC n°2015-11. Afin de préserver le droit des assurés d'exercer un privilège spécial prévoyant que l'actif est affecté au règlement des prestations, un canton a été créé pour enregistrer ces opérations. Chaque PERP et PERE fait l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'affectation.

Des comptes distincts sont établis au titre du PERP et PERE et présentés au comité de surveillance.

Les opérations réalisées entre le plan et le patrimoine général de la Société sont constatées dans l'un et l'autre patrimoine comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode FIFO.

Dans les comptes du plan :

- la provision pour participation aux excédents enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice ;
- la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du canton est globalement en moins-value latente ;
- la réserve de capitalisation est calculée sur le portefeuille cantonné du PERP et est classée en autres provisions techniques vie relatives aux contrats PERP et PERE.

Les autres postes d'actif et de passif sont évalués suivant les mêmes principes et méthodes que ceux retenus par la Société et décrits précédemment.

Lorsqu'une provision pour risque d'exigibilité est constituée dans la comptabilité auxiliaire d'affectation d'un PERP ou d'un PERE, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 343-6 du code des assurances est constaté dans les comptes de l'entreprise et n'affecte pas cette comptabilité auxiliaire.

4.12 PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE COMPLÉMENTAIRE DU RÉGIME L. 441-1

CNP Assurances est assureur de plusieurs régimes de retraites en point régis par l'article L. 441-1 du code des assurances. L'article R. 441-21 du code des assurances dispose que l'assureur calcule chaque année le montant de la provision mathématique théorique (PMT) qui serait nécessaire pour assurer le service des rentes viagères immédiates et différées sur la base de la valeur de service à la date de l'inventaire.

Selon l'article R. 441-7 du code des assurances la provision technique spéciale (PTS) est déterminée :

- en ajoutant à la provision technique spéciale d'ouverture :
 - les cotisations versées, nettes des chargements inclus dans les cotisations et de taxes,
 - la totalité des produits et charges financiers générés par les actifs affectés à la provision technique spéciale ;
- en prélevant :
 - les prestations servies,
 - les chargements de gestion.

S'agissant de la provision technique spéciale complémentaire (PTSC), le ratio qui permet de déterminer la nécessité ou non de constater cette provision, prend en compte, au numérateur, les plus ou moins-values latentes nettes sur les actifs affectés à la PTS.

Ces textes introduisent également une provision technique spéciale de retournement (PTSR). Selon le code des assurances ces régimes pourront désormais baisser la valeur de service du point et devront en préciser les modalités d'application dans leur convention. Les mécanismes de fonctionnement de la PTSR et PTSC en lien avec la couverture PMT figurent dans les décrets n°2017-1173 et n°2017-1172 et plus particulièrement les articles R. 441-7, R. 441-7-1 et R. 441-21 du code des assurances. À l'heure actuelle les conditions générales des contrats de CNP Assurances ne prévoient pas cette possibilité de baisse de la valeur de service.

Ces provisions sont inscrites au sein de la comptabilité auxiliaire d'affectation en application de l'article R. 441-12 du code des assurances.

4.13 PROVISION COLLECTIVE DE DIVERSIFICATION DIFFÉRÉE

CNP Assurances a décidé de mettre en œuvre le mécanisme temporaire de transfert d'actifs présentant des plus-values latentes du fonds euros vers les fonds Eurocroissance, autorisé par le décret n°2016-959 du 13 juillet 2016 et l'arrêté du 13 juillet 2016 relatifs aux possibilités temporaires de transfert d'actifs vers des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification. Un actif présente une plus-value latente lorsque sa vente dans les conditions de marché actuelles, si elle avait lieu aujourd'hui, générerait un gain financier par rapport à sa valeur inscrite dans les comptes de notre organisme. Ce mécanisme vise à faciliter le développement des fonds Eurocroissance par le biais du transfert, dans les limites fixées par ce décret, d'une partie des plus-values latentes présentes sur le fonds euros, mais non attribuées à ce jour à la communauté des assurés de ce fonds. Conformément au décret n° 2018-1303 du 28 décembre 2018, ces dispositions sont applicables jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Le décret n° 2019-1437 du 23 décembre 2019 (arrêté du 26 décembre 2019) est applicable à compter du 1^{er} janvier 2020. Celui-ci met en œuvre la réforme des contrats d'assurance vie « Eurocroissance » prévue par l'article 72 de la loi Pacte du 22 mai 2019. Les principaux changements concernent les modalités de calcul de la provision pour garantie à terme ainsi que de la participation aux résultats. À date d'entrée en vigueur du décret, les contrats existants continuent d'être régis par l'ancienne réglementation.

4.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément au règlement comptable, le Groupe comptabilise des passifs lorsque celui-ci a une obligation à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces passifs sont comptabilisés pour le montant correspondant à la meilleure estimation à date d'établissement des comptes de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de cette obligation.

4.15 FISCALITÉ

4.15.1 Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales, CNP Caution, CICOGE SA (société de placements immobiliers), SAS THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur-immeuble, Pyramides 2, Ecureuil Vie Investment, 270 Investment, US Real Estate EVJ, US Real Estate 270, PIAL 34, Passage du Faidherbe, Alleray, Yellowaito, FPIP, Lyfe, Sogestop K, Foncière HID, Pierre et Surene, 23-25 Marignan, 36 Marbeuf, 46 Kleber, 46 Kleber Holding, Infra Invest France, Neuilly Pilot, Ybry pont Neuilly, Geosud, Friedensallee, Montparvie IV, Montparvie V, QIS France, Youssef Home, SAS Le square Teheran, CNP retraite.

Les sociétés du périmètre d'intégration fiscale sont liées par une convention avec CNP Assurances, société de tête redevable de l'impôt sur les sociétés vis-à-vis du Trésor. Ces conventions précisent notamment la répartition de l'impôt dû sur le résultat d'ensemble entre les sociétés intégrées, l'éventuel reliquat non refacturé étant supporté par CNP Assurances.

4.15.2 Crédit impôt compétitivité emploi

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat. Les entreprises qui n'ont pas utilisé tout leur CICE avant cette transformation conservent le droit de s'en servir pour le paiement des impôts de 2019 à 2021.

4.15.3 Impôt différé

CNP Assurances n'enregistre pas de provision pour impôt différé dans ses comptes annuels.

4.16 CONSOLIDATION

Les comptes de CNP Assurances, en tant que société mère, sont consolidés dans les comptes du groupe CNP Assurances par intégration globale.

Note 5 | Postes du bilan

5.1 ÉVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS, CONSTRUCTIONS, TITRES DE PROPRIÉTÉ SUR LES ENTREPRISES LIÉES ET CELLES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Montants bruts (en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transferts	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs Incorporels	287 422	19 747	3 349	0	303 820
Logiciels	287 422	19 747	3 349	0	303 820
Terrains et constructions	13 671 900	1 098 786	978 426	6	13 792 266
Terrains forestiers	104 366	222	711	0	103 876
Immeubles bâtis	162 527	84	18	0	162 593
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	13 375 736	1 089 684	977 697	6	13 487 729
Placements immobiliers en cours	29 272	8 797	0	0	38 069
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	12 434 370	4 180 347	1 476 222	4 822	15 143 317
Placements dans les entreprises liées	8 558 158	2 736 826	854 038	3 966	10 444 912
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3 876 212	1 443 521	622 184	856	4 698 404
TOTAL GÉNÉRAL	26 393 692	5 298 880	2 457 997	4 828	29 239 403

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Valeur brute à la fin de l'exercice
Amortissements des logiciels	224 664	17 804	1 731	0	240 738
Amortissements des immeubles	56 732	4 072	0	0	60 805
Provisions pour dépréciation des terrains	1 726	709	1 080	0	1 355
Provisions pour dépréciation des immeubles	0	0	0	0	0
Provisions sur participations immobilières	371 348	64 723	37 243	4	398 832
Provisions sur entreprises liées	306 125	16 657	59 361	716	264 138
Provisions sur autres participations	32 769	41 066	31 439	0	42 396
TOTAL GÉNÉRAL	993 368	145 031	130 854	721	1 008 263

Montants nets (montants bruts moins amortissements et provisions) (en milliers d'euros)	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	62 758	1 943	1 618	0	63 083
Logiciels	62 758	1 943	1 618	0	63 083
Terrains et constructions	13 242 093	1 029 282	940 102	2	13 331 275
Terrains forestiers	102 639	-487	-369	0	102 521
Immeubles bâtis	105 794	-3 988	18	0	101 788
Parts et actions de stés immobilières non cotées	13 004 388	1 024 961	940 454	2	13 088 896
Placements immobiliers en cours	29 272	8 797	0	0	38 069
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	12 095 476	4 122 624	1 385 422	4 106	14 838 783
Placements dans les entreprises liées	8 252 033	2 720 169	794 678	3 250	10 180 775
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3 843 442	1 402 455	590 744	856	4 656 009
TOTAL GÉNÉRAL	25 400 327	5 153 849	2 327 142	4 107	28 231 140

5.2 PLACEMENTS

5.2.1 État récapitulatif des placements

(en milliers d'euros)	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan *	Valeur de réalisation
1 - Placements (détail des postes 3 & 4 du bilan)			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	13 789 642	13 333 480	18 064 045
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	37 804 654	36 406 178	48 129 128
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	735 670	366 407	409 490
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	28 909 805	28 755 621	38 646 104
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	32 948 252	32 948 252	33 355 955
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	191 284 242	193 172 449	205 077 362
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	976 196	346 532	177 416
6) Prêts hypothécaires	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
7) Autres prêts et effets assimilés	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	375 561	375 561	375 561
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	230 507	230 507	230 507
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	46 754 914	46 754 914	46 754 914
Placements immobiliers	0	0	0
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
Autres OPCVM	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
11) Autres Instruments financiers à terme	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
IFT autres opérations	0	0	0
12) Total des lignes 1 à 11	353 809 444	352 689 903	391 220 482
a) dont :			
placement évalués selon l'article R. 343-9	190 343 040	191 925 645	203 681 866
placement évalués selon l'article R. 343-10	116 352 498	113 650 350	140 424 710
placement évalués selon l'article R. 343-13	46 754 914	46 754 914	46 754 914
placement évalués selon l'article R. 343-11	358 993	358 993	358 993
b) dont :			
valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	304 856 147	303 862 524	338 160 396
valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0
valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	11 078 223	11 078 223	11 078 223

(en milliers d'euros)	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan *	Valeur de réalisation
valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	9 263 134	10 024 982	12 688 755
autres affectations ou sans affectation	28 611 940	27 724 175	29 293 109
c) dont :			
placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	353 007 491	351 913 416	390 188 482
placement et instruments financiers à terme hors OCDE	801 954	776 486	1 032 000
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provi- sions techniques)			
Intérêts courus et non échus	1 808 668	1 808 668	1 808 668
Banques et chèques postaux	230 469	230 469	230 469
Autres	1 986 145	1 986 145	1 986 145
Total actif affectables à la représentation des provisions techniques	4 025 282	4 025 282	4 025 282
TOTAL GÉNÉRAL	357 834 726	356 715 184	395 245 764
* Dont 1 240 M€ de provision pour dépréciation durable pour les actions et OPCVM			

5.2.2 Investissements en obligations d'État

Émetteurs (en millions d'euros)	Exposition brute prix de revient ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽²⁾
France	78 314	7 691
Italie	3 306	283
Belgique	8 146	742
Espagne	9 670	1 124
Autriche	481	28
Brésil	0	0
Portugal	183	34
Pays-Bas	121	8
Irlande	107	20
Allemagne	3 700	239
Grèce	7	0
Finlande	82	5
Pologne	293	32
Luxembourg	2	0
Suède	0	0
Slovénie	1	0
Canada	463	54
Supra	5 552	662
Autres	168	17
TOTAL	110 594	10 941

(1) Prix de revient net d'amortissement et de dépréciation, coupons courus inclus

(2) L'exposition nette est un calcul normalisé au niveau du groupe CNP Assurances, reflet de l'environnement actuel de marché et des politiques actuelles de participation aux bénéfices différée : les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôts différés et de participation aux bénéfices différée tels qu'ils seraient appliqués pour la comptabilité reflet en normes IFRS

5.3 CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE

État des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 105 856	2 098 704	7 152	
Primes restant à émettre	1 478 935	1 478 935		
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	626 921	619 769	7 152	
Créances nées d'opérations de réassurance	152 403	152 403		
Autres créances	4 314 384	4 314 384		
Personnel	5	5		
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	515 894	515 894		
Débiteurs divers	3 798 485	3 798 485		
Capital appelé non versé	0	0		
TOTAL	6 572 643	6 565 491	7 152	

État des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	11 173 120	11 173 120		
Autres dettes	36 225 171	36 143 997	81 174	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	599 322	598 956	366	
Dettes nées d'opérations de réassurance	738 253	738 253		
Dettes envers des établissements de crédit	178 716	178 716		
Autres dettes	34 708 880	34 628 072	80 808	
Titres de créance négociables émis par l'entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	11 175 584	11 094 776	80 808	
Personnel	432 693	432 693		
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	403 497	403 497		
Créanciers divers	22 697 106	22 697 106		
TOTAL	47 398 291	47 317 117	81 174	

5.4 PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIÉES

5.4.1 Montant des placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Libellé	Total 31/12/2021				Entreprises avec un lien de participation				Entreprises liées			
(en milliers d'euros)	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC
Sociétés d'assurances												
ARIAL CNP ASSURANCES	43 380	0	0	43 380	43 380	0	0	43 380	0	0	0	0
ASSURISTANCE	13 427	0	0	13 427	0	0	0	0	13 427	0	0	13 427
AVENIR SANTÉ	1 099	401	0	1 500	0	0	0	0	1 099	401	0	1 500
CNP SEGUROS HOLDING BRASIL S.A.	207 610	0	0	207 610	0	0	0	0	207 610	0	0	207 610
CNP ASSURANCES LATAM HOLDING LTDA	8 128	0	0	8 128	0	0	0	0	8 128	0	0	8 128
CNP ASSURANCES COMPAÑIA DE SEGUROS	20 788	0	2 616	18 172	0	0	0	0	20 788	0	2 616	18 172
CNP CAUTION	464 917	0	0	464 917	0	0	0	0	464 917	0	0	464 917
CNP EUROPE LIFE LIMITED	13 526	0	0	13 526	0	0	0	0	13 526	0	0	13 526
CNP LUXEMBOURG	33 250	0	0	33 250	0	0	0	0	33 250	0	0	33 250
CNP PARTNERS	173 929	0	0	173 929	0	0	0	0	173 929	0	0	173 929
CNP SANTANDER INSURANCE EUROPE DAC	124 270	0	0	124 270	0	0	0	0	124 270	0	0	124 270
CNP SANTANDER INSURANCE LIFE DAC	217 328	0	0	217 328	0	0	0	0	217 328	0	0	217 328
CNP SANTANDER INSURANCE SERVICES IRELAND LIMITED	2 400	0	0	2 400	0	0	0	0	2 400	0	0	2 400
CNP UNICREDIT VITA	726 775	0	223 451	503 324	0	0	0	0	726 775	0	223 451	503 324
MFPRÉVOYANCE	67 853	0	0	67 853	0	0	0	0	67 853	0	0	67 853
Sous-total	2 118 678	401	226 067	1 893 012	43 380	0	0	43 380	2 075 298	401	226 067	1 849 632
Autres sociétés												
201 INVESTMENTS	50	20 000	0	20 050	0	0	0	0	50	20 000	0	20 050
270 INVESTMENTS	125 573	475 050	0	600 623	0	0	0	0	125 573	475 050	0	600 623
AEAM DUTCH MORTGAGE FUND 2	507 883	0	0	507 883	507 883	0	0	507 883	0	0	0	0
ALLIANZ EUROPEAN PRIVATE CREDIT FUND II	23 524	0	0	23 524	23 524	0	0	23 524	0	0	0	0
ALPINVEST FEEDER (EURO) V.C.V.	25 051	0	6 520	18 531	0	0	0	0	25 051	0	6 520	18 531
AMUNDI LCL SENIOR SECURED MIDCAP LOANS	10 801	0	0	10 801	10 801	0	0	10 801	0	0	0	0
ASSUREURS – CAISSE DES DÉPÔTS RELANCE DURABLE FRANCE – LBPAM	34 477	0	0	34 477	34 477	0	0	34 477	0	0	0	0
AVIVA INVESTORS ALTERNATIVES FCP RAIF - AVIVA INVESTORS EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT STRATEGY	19 099	0	0	19 099	19 099	0	0	19 099	0	0	0	0
AVIVA INVESTORS EUROPEAN SECONDARY INFRASTRUCTURE CREDIT	43 015	0	0	43 015	43 015	0	0	43 015	0	0	0	0
AZIMUT	9 897	0	9 897	0	0	0	0	0	9 897	0	9 897	0
BLUE LIKE AN ORANGE SUSTAINABLE CAPITAL LATIN AMERICA FUND I	10 148	0	0	10 148	10 148	0	0	10 148	0	0	0	0
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND	55 519	0	0	55 519	55 519	0	0	55 519	0	0	0	0
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND 2	58 158	0	0	58 158	58 158	0	0	58 158	0	0	0	0
BNP PARIBAS GLOBAL SENIOR CORPORATE LOANS	117 234	0	4 875	112 359	117 234	0	4 875	112 359	0	0	0	0
BNP PARIBAS NOVO 2018	12 752	0	0	12 752	12 752	0	0	12 752	0	0	0	0
CANTIS	0	62	0	62	0	62	0	62	0	0	0	0

Libellé	Total 31/12/2021				Entreprises avec un lien de participation				Entreprises liées			
(en milliers d'euros)	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC
CARTERA PBTAMSI	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0	15 000	0	0	15 000
CBPE CAPITAL VII SPE- CIAL INVESTORS	6 567	0	2 461	4 105	0	0	0	0	6 567	0	2 461	4 105
CM-CIC DEBT FUND 3	65 688	0	0	65 688	65 688	0	0	65 688	0	0	0	0
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI 123 SOLEIL	150	0	0	150	0	0	0	0	150	0	0	150
CNP PRIVATE EQUITY FOR PERSONAL SAV- INGS	19 056	0	0	19 056	0	0	0	0	19 056	0	0	19 056
CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	914	4 000	0	4 914	0	0	0	0	914	4 000	0	4 914
CREDICOOP AFAVYDC	7 460	0	7 460	0	7 460	0	7 460	0	0	0	0	0
CTE	1 084 046	0	0	1 084 046	1 084 046	0	0	1 084 046	0	0	0	0
DIVISE	50	0	0	50	0	0	0	0	50	0	0	50
DOMAINE DE LAN- COSME	61	0	0	61	0	0	0	0	61	0	0	61
ECUREUIL VIE DÉVE- LOPPEMENT	18	1 000	0	1 018	18	1 000	0	1 018	0	0	0	0
ECUREUIL VIE IN- VESTMENT	328 338	0	0	328 338	0	0	0	0	328 338	0	0	328 338
EPSENS	6 062	0	0	6 062	6 062	0	0	6 062	0	0	0	0
FCT TIKEHAU NOVO 2020	7 489	0	0	7 489	7 489	0	0	7 489	0	0	0	0
FILASSISTANCE SER- VICES	228	0	0	228	0	0	0	0	228	0	0	228
FONDS DE FONDS OBLIGATIONS RE- LANCE FRANCE	2 312	0	0	2 312	2 312	0	0	2 312	0	0	0	0
FONDS DE PRÊTS PARTICIPATIFS RE- LANCE	300 000	0	0	300 000	300 000	0	0	300 000	0	0	0	0
FONDS NOV SANTÉ DETTE NON COTÉE AS- SUREURS	25 387	0	0	25 387	25 387	0	0	25 387	0	0	0	0
FONDS OBLIGATIONS RELANCE France	55 488	0	0	55 488	55 488	0	0	55 488	0	0	0	0
FORESTIÈRE CDC	3 567	243	0	3 809	0	0	0	0	3 567	243	0	3 809
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	6 964	0	0	6 964	0	0	0	0	6 964	0	0	6 964
GEOSUD	139 488	0	0	139 488	0	0	0	0	139 488	0	0	139 488
GROUPEMENT PRO- PRIÉTÉS CDC CNP	6	0	0	6	6	0	0	6	0	0	0	0
HOLDING D'INFRA- STRUCTURES GAZIÈRES	829 185	0	0	829 185	0	0	0	0	829 185	0	0	829 185
IDINVEST DETTE SE- NIOR	2 510	0	0	2 510	2 510	0	0	2 510	0	0	0	0
INFRA INVEST HOLDING	319 519	481 312	0	800 831	0	0	0	0	319 519	481 312	0	800 831
INFRA VIA	1 607	0	1 607	0	1 607	0	1 607	0	0	0	0	0
INFRA-INVEST	622 501	0	0	622 501	0	0	0	0	622 501	0	0	622 501
INFRA-INVEST FRANCE	268 500	398 038	0	666 538	0	0	0	0	268 500	398 038	0	666 538
INFRASTRUCTURE FI- NANCE SCS SIF - COM- PARTMENT EUROPEAN INFRA SENIOR 1	104 396	0	0	104 396	104 396	0	0	104 396	0	0	0	0
INFRASTRUCTURE PARTNERS (MORGAN STANLEY)	43 815	0	9 643	34 172	0	0	0	0	43 815	0	9 643	34 172
LAC I SLP	45 881	0	0	45 881	45 881	0	0	45 881	0	0	0	0
LBPAM EUROPEAN DEBT FUNDS COMPAR- TIMENT IMMOBILIER REAL ESTATE FCT 1	4 709	0	0	4 709	4 709	0	0	4 709	0	0	0	0
LBPAM EUROPEAN IN- FRASTRUCTURE DEBT FUND 2	202 813	0	0	202 813	0	0	0	0	202 813	0	0	202 813
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 2	126 340	0	0	126 340	126 340	0	0	126 340	0	0	0	0
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 3	80 720	0	0	80 720	0	0	0	0	80 720	0	0	80 720

Libellé (en milliers d'euros)	Total 31/12/2021				Entreprises avec un lien de participation				Entreprises liées			
	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE FCT 1	64 553	0	0	64 553	64 553	0	0	64 553	0	0	0	0
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONT-PARNASSE INFRASTRUCTURE DEBT	349 983	0	0	349 983	0	0	0	0	349 983	0	0	349 983
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONT-PARNASSE REAL ESTATE DEBT	816 588	0	0	816 588	0	0	0	0	816 588	0	0	816 588
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM EUROPEAN RESPONSIBLE INFRASTRUCTURE DEBT FUND	235 680	0	0	235 680	235 680	0	0	235 680	0	0	0	0
LYFE	100	185	0	285	0	0	0	0	100	185	0	285
LYXOR DETTE MIDCAP	20 854	0	0	20 854	20 854	0	0	20 854	0	0	0	0
LYXOR DETTE MIDCAP II	25 053	0	0	25 053	25 053	0	0	25 053	0	0	0	0
MERIDIAM INFRASTRUCTURE	104 248	0	0	104 248	104 248	0	0	104 248	0	0	0	0
MONTAGU IV (SCOTS FEEDER)	9 082	0	0	9 082	0	0	0	0	9 082	0	0	9 082
MONT-PARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE	264 968	0	0	264 968	0	0	0	0	264 968	0	0	264 968
MONT-PARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT REAL ESTATE	180 299	0	0	160 299	0	0	0	0	180 299	0	0	160 299
MONT-PARVIE IV	38 349	500	9 449	29 400	0	0	0	0	38 349	500	9 449	29 400
MONT-PARVIE V	785 654	1 050	0	786 704	0	0	0	0	785 654	1 050	0	786 704
MONT-PARVIE VII	39	0	0	39	0	0	0	0	39	0	0	39
NATIXIS FCT MONT-PARNASSE DETTE PRIVÉE COMPARTIMENT MONT-PARNASSE PLACE-MENT PRIVE	118 400	0	0	118 400	0	0	0	0	118 400	0	0	118 400
NN DUTCH RESIDENTIAL MORTGAGE FUND	500 000	0	0	500 000	500 000	0	0	500 000	0	0	0	0
OCTOBER SME II	1 530	0	675	855	1 530	0	875	855	0	0	0	0
OCTOBER SME III	10 005	0	1 162	8 843	10 005	0	1 162	8 843	0	0	0	0
OPEN CNP	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0	50 000	0	0	50 000
PURPLE PRIVATE DEBT SCS RAIF - ESSENTIAL INFRA DEBT FUND	19 249	0	0	19 249	19 249	0	0	19 249	0	0	0	0
SCHRODER COMPARTIMENT IALA	155 852	0	0	155 852	0	0	0	0	155 852	0	0	155 852
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 1	13 468	0	4 481	8 988	13 468	0	4 481	8 988	0	0	0	0
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 2	131 500	0	0	131 500	131 500	0	0	131 500	0	0	0	0
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 3	42 635	0	0	42 635	42 635	0	0	42 635	0	0	0	0
SOFIPROTEOL DETTE PRIVÉE	23 078	0	0	23 078	23 078	0	0	23 078	0	0	0	0
SOGESTOP K	1 190 710	0	0	1 190 710	0	0	0	0	1 190 710	0	0	1 190 710
SOGESTOP L	18 628	0	0	18 628	18 628	0	0	18 628	0	0	0	0
TIKEHAU CORPORATE LEVERAGED LOAN FUND	307	0	0	307	307	0	0	307	0	0	0	0
TIKEHAU IMPACT LENDING	4 651	0	0	4 651	4 651	0	0	4 651	0	0	0	0
TIKEHAU NOVO 2018	30 028	0	0	30 028	30 028	0	0	30 028	0	0	0	0
YOUSE HOME	100	710	100	710	0	0	0	0	100	710	100	710
Autres sociétés *	676 511	0	22 137	654 374	676 511	0	22 137	654 374	0	0	0	0
Sous-total	11 642 089	1 382 149	80 467	12 943 771	4 653 963	1 062 42 396	4 812 628	6 988 126	1 381 087	38 071	8 331 143	
Total par nature	13 760 767	1 382 550	306 534	14 836 783	4 697 343	1 062 42 398	4 656 009	9 063 424	1 381 488	264 138	10 180 775	
TOTAL GÉNÉRAL	15 143 317	306 534	14 836 783		4 698 404	42 396	4 656 009		10 444 912	264 138	10 180 775	

Libellé	Total 31/12/2021				Entreprises avec un lien de participation				Entreprises liées			
(en milliers d'euros)	Actions	Autres	Dépré- ciations	VNC	Actions	Autres	Dépré- ciations	VNC	Actions	Autres	Dépré- ciations	VNC

* Correspond à des FCPR dont CNP Assurances détient moins de 50 % du capital

Cette note ne présente pas les sociétés immobilières qui figurent dans la rubrique « Terrains et constructions » à l'actif du bilan et plus précisément dans la rubrique « Parts et actions de sociétés immobilières non cotées » de l'annexe 5.1 « Évolution des actifs incorporels, constructions, titres de propriété sur les entreprises liées et celles avec lesquelles existe un lien de participation »

5.4.2 Charges et produits financiers des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

Libellé (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation	31/12/2021	31/12/2020
Charges financières	3 028	23 422	26 450	214 227
Produits financiers	407 566	192 639	600 206	807 003

5.4.3 Créances et dettes des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

Libellé (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation	31/12/2021	31/12/2020
Créances	-6 123	-10 695	-16 818	-34 347
Autres créances	-6 123	-10 695	-16 818	-34 347
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	0	0		0
Débiteurs divers	-6 123	-10 695	-16 818	-34 347
Autres dettes	99 190	294 975	394 165	468 630
Créanciers divers	99 190	294 975	394 165	468 630

5.4.4 Tableau des filiales et participations (art. L. 233-1 et L. 233-2 du code de commerce)

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inven- taire des titres brute	Valeur d'inven- taire des titres nette (dont KNL)	Quote- part dé- nue
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication								
I - Filiales (détenues à plus de 50 %)								
23-25 MARIGNAN SAS ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	31 291	10 722	102 845	85 726	85 726	100,0
270 INVESTMENTS ⁽¹⁾	4, place Raoul Dau- try - 75015 Paris	EUR	101 504	64 122	727 452	125 573	125 573	100,0
36 MARBEUF SAS ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	28 317	1 578	52 250	55 694	55 694	100,0
AEP 247 ⁽¹⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	121 564	0	123 633	107 097	107 097	100,0
AEWIMCOM 1 ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	163 136	3	189 080	102 119	102 119	100,0
ALPINVEST FEEDER (EURO) V.C.V.	Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam - Pays-Bas	EUR	ND	ND	ND	25 051	22 018	99,9
ASSURBAIL PATRIMOINE ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	183 233	88 970	279 226	215 104	215 104	100,0
ASSURECUREUIL PIERRE ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	6 375	4 388	57 867	36 923	36 923	85,8
ASSURECUREUIL PIERRE 3 ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	199 624	155 415	523 797	252 165	252 165	77,9
ASSURECUREUIL PIERRE 4 ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	61 044	27 669	92 891	88 428	88 428	100,0
ASSURECUREUIL PIERRE 5 ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	3 362	3 333	9 652	8 225	8 225	100,0
ASSURIMMEUBLE ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	713 000	810 717	1 575 264	164 670	164 670	100,0
ASSURISTANCE ⁽¹⁾	4, place Raoul Dau- try - 75015 Paris	EUR	20 344	1 042	23 257	13 427	13 427	66,0
AZIMUT ⁽²⁾	129, rue de Turenne - 75003 Paris	EUR	0	0	0	9 897	9 897	88,6

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inven- taire des titres brute	Valeur d'inven- taire des titres nette (dont KNL)	Quota- part dé- nue
BAUDRY PONTHEIU ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	4 460	36 546	93 546	44 559	44 559	99,9
BERCY CRYSTAL ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	5 000	47 151	122 417	50 000	50 000	100,0
CARTERA PBTAMSI	Almagro, 36, 2 ^e planta - 28010 Madrid - Espagne	EUR	ND	ND	ND	15 000	14 110	100,0
CICOGE ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	37 320	69 552	114 632	169 151	169 151	100,0
CIMO ⁽¹⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	178 759	189 409	363 498	186 763	186 763	100,0
CNP ASSURANCES COMPANIA DE SE- GUROS ⁽¹⁾	M.T. de Alvear 1541 (C1060AAC) - 1001 Buenos Aires - Argen- tine	EUR	1 455	12 126	49 695	20 788	20 788	76,4
CNP ASSURANCES LATAM HOLDING LTDA ⁽¹⁾	Setor Comercial Norte, Quadra 01, Bloco A, n° 77, Sala 1702, parte Edificio n° 1, CEP 70710-900 Brasilia - Brésil	EUR	3 835	-7 355 380	38 535	8 128	8 128	100,0
CNP CAUTION ⁽⁴⁾	4, place Raoul Dau- try - 75015 Paris	EUR	258 735	282 857	829 125	464 917	464 917	100,0
CNP EUROPE LIFE LIMITED ⁽¹⁾	Embassy House Her- bert Park Lane Balls- bridge Dublin 4 - Ir- lande	EUR	3 809	7 172	72 056	13 526	13 526	100,0
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI 123 SOLEIL	41 rue Delizy - 93500 Pantin	EUR	ND	ND	ND	31 183	31 183	100,0
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI N°7 SIROCCO	41 rue Delizy - 93500 Pantin	EUR	ND	ND	ND	113 625	113 625	100,0
CNP LUXEMBOURG ⁽⁴⁾	10, rue de Reims - L - 2417 Luxembourg	EUR	37 000	-10 439	2 320 783	33 250	33 250	100,0
CNP PARTNERS ⁽¹⁾	El Plantio Calle Ochandiano n° 10 Planta 2a - 28023 Ma- drid - Espagne	EUR	138 287	58 614	2 374 362	173 929	173 929	100,0
CNP PRIVATE EQUITY FOR PERSONAL SAVINGS ⁽¹⁾	20, place Vendôme - 75001 Paris	EUR	ND	ND	ND	19 056	19 056	100,0

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inven- taire des titres brute	Valeur d'inven- taire des titres nette (dont KNL)	Quote- part dé- nue
CNP SANTANDER INSURANCE EUROPE DAC ⁽¹⁾	Block 8 Harcourt Cen- tre, Charlotte Way, Dublin 2 - Irlande	EUR	53 000	137 878	1 006 053	124 270	124 270	51,0
CNP SANTANDER INSURANCE LIFE DAC ⁽¹⁾	Block 8 Harcourt Cen- tre, Charlotte Way, Dublin 2 - Irlande	EUR	103 600	47 648	1 295 882	217 326	217 326	51,0
CNP SEGUROS HOLDING BRASIL S.A. ⁽¹⁾	SCN Quadra 01 Lote A Ed. N°1 - 15°, 16° e 17° Andares Brasília - Brésil	EUR	423 924	-416 694	199 861	207 610	207 610	50,7
CNP UC IMMO ⁽²⁾	128, boulevard Ras- pail - 75006 Paris	EUR	147 059	58 810	337 959	74 790	74 790	100,0
CNP UNICREDIT VITA S.p.A. ⁽¹⁾	Piazza Durante 11- 20131 Milan - Italie	EUR	381 699	574 644	19 235 605	726 775	726 775	57,5
COEUR MÉDITERRANÉE ⁽¹⁾	128, boulevard Ras- pail - 75006 Paris	EUR	40 885	3 200	64 069	28 619	28 619	70,0
COTTAGES DU BOIS AUX DAIMS ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	1 131	9 505	20 074	11 301	11 301	100,0
ECUREUIL VIE INVESTMENT ⁽¹⁾	4, place Raoul Dau- try - 75015 Paris	EUR	328 338	67 911	468 193	328 338	328 338	100,0
ÉQUINOX ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	41 404	-38 160	6 505	41 400	41 400	99,9
EUROPE PROPERTIES INVESTMENTS ⁽²⁾	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine	EUR	4 337	9 104	251 258	13 337	13 337	100,0
FARMORIC ⁽¹⁾	Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux	EUR	162 051	267 447	526 601	176 605	176 605	100,0
FONCIERE CNP ⁽²⁾	52, boulevard Males- herbes - 75008 Paris	EUR	3 139	50 541	121 193	69 492	69 492	100,0
FONCIERE ELBP ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	17 814	175 658	397 444	178 131	178 131	100,0
FONCIERE HID ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	4 370	5 105	41 805	11 300	11 300	100,0
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	Akersgaten 20 NO- 0158 Oslo - Norvège	SEK	ND	ND	ND	6 964	5 357	100,0
GALAXIE 33 ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	10 000	93 074	239 774	99 991	99 991	100,0
GCK ⁽²⁾	15, Boulevard F.W. Raiffeisen - L - 2411 Luxembourg	EUR	10 529	2 778	23 383	100 994	100 994	80,0

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inven- taire des titres brute	Valeur d'inven- taire des titres nette (dont KNL)	Quote- part dé- nue
GEOSUD ⁽⁴⁾	2, rue des Martinets - 92569 Rueil Malmai- son	EUR	122 140	50 892	186 540	139 488	139 488	98,0
GF DE LA FOR&T DE NAN ⁽²⁾	8 bis, rue de Château- dun - 75009 Paris	EUR	5 034	14 286	24 390	50 316	50 316	100,0
GREEN QUARTZ ⁽²⁾	52, boulevard Males- herbes - 75008 Paris	EUR	14	44 213	88 472	43 522	43 522	99,9
HABIMMO ⁽²⁾	52, boulevard Males- herbes - 75008 Paris	EUR	11	33 711	63 251	34 035	34 035	99,9
HOLDING D'INFRASTRUCTURES GA- ZIERES ⁽¹⁾	4, place Raoul Dau- try - 75015 Paris	EUR	659 004	1 515 056	2 597 000	829 185	829 185	52,9
HOLDPIERRE ⁽²⁾	128, boulevard Ras- pail - 75006 Paris	EUR	87 129	78 194	199 757	95 030	95 030	100,0
IMMAUCOM ⁽²⁾	52, boulevard Males- herbes - 75008 Paris	EUR	183 290	0	188 593	132 776	132 776	80,0
INFRA INVEST HOLDING ⁽¹⁾	4, place Raoul Dau- try - 75015 Paris	EUR	31 954	287 679	792 329	319 519	319 519	100,0
INFRA-INVEST France ⁽⁴⁾	4, place Raoul Dau- try - 75015 Paris	EUR	15 426	98 805	282 070	268 500	268 500	100,0
INFRASTRUCTURE PARTNERS (MOR- GAN STANLEY) ⁽⁴⁾	6, place de la Répu- blique dominicaine - 75017 Paris	USD	11 162	0	11 251	43 815	15 979	64,9
IRELAND PROPERTY INVESTMENT FUND ⁽²⁾	George's Court, 54-62 Townsend Street Dublin 2 - Irlande	EUR	303 809	18 063	341 466	314 450	314 450	100,0
ISSY VIVALDI ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	3 310	31 283	69 334	33 010	33 010	100,0
JASMIN ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	19 010	2 242	46 049	19 000	19 000	99,9
JESCO ⁽²⁾	52, boulevard Males- herbes - 75008 Paris	EUR	40 801	-26 538	56 383	28 051	28 051	55,0
KLEBER 46 HOLDING ⁽²⁾	52, boulevard Males- herbes - 75008 Paris	EUR	936	191	5 221	45 858	45 858	100,0
LBP ACTIFS IMMO ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	582 931	8 724	601 787	384 251	384 251	100,0
LBPAM EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT FUND 2	34, rue de la Fédéra- tion - 75737 Paris Ce- dex 15	EUR	ND	ND	ND	202 813	202 813	55,1
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 3	34, rue de la Fédéra- tion - 75737 Paris Ce- dex 15	EUR	ND	ND	ND	80 720	80 720	75,3

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inven- taire des titres brute	Valeur d'inven- taire des titres nette (dont KNL)	Quota- part dé- nue
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE IN- FRASTRUCTURE DEBT	34, rue de la Fédéra- tion - 75737 Paris Ce- dex 15	EUR	ND	ND	ND	349 963	349 983	100,0
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE REAL ESTATE DEBT	34, rue de la Fédéra- tion - 75737 Paris Ce- dex 15	EUR	ND	ND	ND	816 588	816 588	100,0
LESLY ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	45 071	-629	95 668	45 071	45 071	100,0
LUX GARE ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	435	4 089	19 823	12 219	12 219	100,0
MFPREVOYANCE ⁽⁴⁾	62, rue Jeanne d'Arc - 75640 Paris Cedex 13	EUR	81 774	116 694	674 089	67 853	67 853	51,0
MONTAGU IV (SCOTS FEEDER)	2, More London River- side - SE1 2AP - Londres - Royaume- Uni	EUR	ND	ND	ND	9 082	7 909	100,0
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COM- PARTIMENT INFRASTRUCTURE	34, rue de la Fédéra- tion - 75737 Paris Ce- dex 15	EUR	ND	ND	ND	264 968	264 966	100,0
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COM- PARTIMENT REAL ESTATE	34, rue de la Fédéra- tion - 75737 Paris Ce- dex 15	EUR	ND	ND	ND	160 299	160 299	100,0
MONTPARVIE IV ⁽⁴⁾	4, place Raoul Dau- try - 75015 Paris	EUR	38 349	0	33 690	38 349	38 349	100,0
MONTPARVIE V ⁽⁴⁾	4, place Raoul Dau- try - 75015 Paris	EUR	211 304	-12	211 316	785 654	785 654	100,0
MTP INVEST ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	775 663	5	1 425 591	744 048	744 048	99,0
NATIXIS FCT MONTPARNASSE DETTE PRIVÉE COMPARTIMENT MONTPAR- NASSE PLACEMENT PRIVÉ	21, quai d'Austerlitz - 75634 Paris Cedex 13	EUR	ND	ND	ND	118 400	118 400	100,0
NEUILLY PILOT ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	950	6 217	16 363	15 907	15 907	100,0
NEW SIDE ⁽²⁾	52, boulevard Males- herbes - 75008 Paris	EUR	1 947	39 081	87 679	38 939	38 939	100,0
OPCI RASPAIL ⁽²⁾	128, boulevard Ras- pail - 75006 Paris	EUR	898 200	749 659	2 154 874	1 311 518	1 311 518	87,1
OPEN CNP ⁽⁴⁾	4, place Raoul Dau- try - 75015 Paris	EUR	50 000	-5 340	78 652	50 000	50 000	100,0
OREA ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	46 401	3 363	71 925	86 829	86 829	100,0

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inven- taire des titres brute	Valeur d'inven- taire des titres nette (dont KNL)	Quota- part dé- nue
PANTIN LOGISTIQUE ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	5 810	37 819	102 877	71 508	71 508	100,0
PARIS 08 ⁽²⁾	52, boulevard Males- herbes - 75008 Paris	EUR	42 091	166	49 853	42 091	42 091	100,0
PAYS-BAS RETAIL 2013 BV ⁽⁴⁾	Naritaweg 165, Te- lestone 8 - 1043 BV Amsterdam - Pays- Bas	EUR	0	15 723	46 027	17 500	17 500	100,0
PIAL 34 ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	15 001	16 798	154 617	141 001	141 001	100,0
RESIDAVOUT ⁽¹⁾	128, boulevard Ras- pail - 75006 Paris	EUR	2 834	25 497	46 674	28 331	28 331	100,0
RESIDENTIAL ⁽²⁾	52, boulevard Males- herbes - 75008 Paris	EUR	33 801	-2 314	33 158	33 801	33 801	100,0
RSS IMMO ⁽²⁾	52, boulevard Males- herbes - 75008 Paris	EUR	8	39 407	67 983	38 502	38 502	99,9
SAPHIRIMMO ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	6 767	103 163	217 089	109 205	109 205	100,0
SAS ALLERAY - SQUARE 15 ⁽¹⁾	128, boulevard Ras- pail - 75006 Paris	EUR	10 000	107 641	238 387	118 592	118 592	100,0
SCHRODER COMPARTMENT IALA	3 rue du Général Compans - 93500 Pantin	EUR	ND	ND	ND	155 852	155 852	100,0
SCI DE LA CNP ⁽²⁾	4, place Raoul Dau- try - 75015 Paris	EUR	59 711	37 294	102 636	113 640	113 640	100,0
SCI HOLDIHEALTH EUROPE ⁽¹⁾	128, boulevard Ras- pail - 75006 Paris	EUR	15 223	14 849	15 929	15 223	15 223	100,0
SECRETS ET BOËTIE ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	4 201	30 293	77 958	42 001	42 001	100,0
SILK HOLDING ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	27 592	11 182	88 788	54 437	54 437	100,0
SOGESTOP K ⁽⁴⁾	4, place Raoul Dau- try - 75015 Paris	EUR	1 065 986	156 264	1 222 233	1 190 710	1 190 710	100,0
SONNE ⁽²⁾	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine	EUR	2	11 440	53 306	14 127	14 127	99,9
TERRE NEUVE 4 IMMO ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	6 601	64 379	145 579	66 001	66 001	100,0

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inven- taire des titres brute	Valeur d'inven- taire des titres nette (dont KNL)	Quote- part dé- nue
THEEMIM ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	26 636	62 319	103 217	84 646	84 646	100,0
US REAL ESTATE 270 SAS ⁽⁴⁾	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine	EUR	120 012	4 485	333 734	120 012	120 012	100,0
US REAL ESTATE EVJ SAS ⁽⁴⁾	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine	EUR	120 063	4 506	323 808	120 063	120 063	100,0
WAGRAM 92 ⁽²⁾	52, boulevard Males- herbes - 75008 Paris	EUR	9 023	243	22 502	20 377	20 377	100,0
WOODLAND INVEST ⁽²⁾	8 bis, rue de Château- dun - 75009 Paris	EUR	8 000	-56	22 581	8 000	8 000	100,0
YBRY PONT DE NEUILLY ⁽¹⁾	128, boulevard Ras- pail - 75006 Paris	EUR	16 489	95 340	ND	182 124	182 124	100,0
YELLOWALTO ⁽²⁾	Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux	EUR	9 973	99 295	282 504	101 273	101 273	100,0
II - Participations (détenues entre 10 et 50 %)								
17 CAPITAL FUND 3	32, Grosvenor Gar- dens SW1W0DH Londres - Royaume- Uni	EUR	ND	ND	ND	16 643	3 043	10,0
5/7 RUE SCRIBE ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	479	33 372	82 813	7 302	7 302	15,0
AEAM DUTCH MORTGAGE FUND 2	Aegonplein 50 - 2592 PV The Hague - Pays Bas	EUR	ND	ND	ND	507 883	507 883	16,5
ALLIANZ EURO CORE INFRASTRUC- TURE DEBT FUND SCSP	3 boulevard des Ita- liens - CS 70264 - 75118 Paris Cecex	EUR	ND	ND	ND	22 074	22 074	10,0
ALLIANZ EUROPEAN PRIVATE CREDIT FUND II	6A, route de Trèves, L-2633 Senninger- berg, Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	23 524	23 524	33,3
ALPINVEST SECONDARIES FUNO LUX EURO MASTER VI	Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam - Pays-Bas	EUR	ND	ND	ND	45 905	31 212	22,4
AMUNDI LCL SENIOR SECURED MIDCAP LOANS	90 Boulevard Pasteur, 75015 Paris	EUR	ND	ND	ND	10 801	10 801	21,1
ARIAL CNP ASSURANCES ⁽¹⁾	32, avenue Émile Zola - 59370 Mons- en-Barœul	EUR	10 848	118 592	24 582 600	43 380	43 380	40,0

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inven- taire des titres brute	Valeur d'inven- taire des titres nette (dont KNL)	Quote- part dé- nue
ASSUREURS – CAISSE DES DEPOTS RELANCE DURABLE FRANCE – LBPAM	34 Rue de la Fédéra- tion - 75737 PARIS Cedex	EUR	ND	ND	ND	34 477	34 477	10,0
AVIVA INVESTORS ALTERNATIVES FCP RAIF - AVIVA INVESTORS EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT STRATEGY	2, rue du Fort Bour- bon - L - 1249 Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	19 099	19 099	11,9
AVIVA INVESTORS EUROPEAN SECON- DARY INFRASTRUCTURE CREDIT	23-25 Avenue Fran- klin Delano Roosevelt - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	43 015	43 015	16,6
AXE France ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	2 501	29 266	63 841	43 085	43 085	50,0
BLUE LIKE AN ORANGE SUSTAINABLE CAPITAL LATIN AMERICA FUND I	5 Allée Scheffer L2520 Luxembourg ; Luxembourg	USD	ND	ND	ND	10 148	10 148	12,2
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND	14, rue Bergère - 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	55 519	55 519	15,0
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND 2	14, rue Bergère - 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	58 156	58 156	14,2
BNP PARIBAS GLOBAL SENIOR CORPO- RATE LOANS	14, rue Bergère - 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	117 234	117 234	36,4
BNP PARIBAS NOVO 2018	1, boulevard Hauss- mann - 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	12 752	12 752	15,1
CDC CAPITAL III	41, avenue de Frie- dland - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	17 106	13 217	37,4
CDC CAPITAL III B	41, avenue de Frie- dland - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	8 066	8 066	47,2
CERTIVIA SICAV ⁽²⁾	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine	EUR	91 500	-5 723	131 759	11 971	11 971	13,3
CLEARSTIGHT TURNAROUND FUND II	Carinthia House, 9-12, The Grange GY1 4BF St Peter Port Guernsey Roy- aume-Uni	EUR	ND	ND	ND	8 363	7 713	15,6
CLEARSTIGHT TURNAROUND FUND III	Churerstrasse 23 CH- 8808 Pfäffikon - Suisse	EUR	ND	ND	ND	21 537	17 073	11,0
CLEARSTIGHT TURNAROUND FUND IV	Churerstrasse 23 CH- 8808 Pfäffikon - Suisse	EUR	ND	ND	ND	23 765	10 019	10,0
CM-CIC DEBT FUND 3	60, rue de la Victoire - 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	65 688	65 688	12,2
CREDICOOP AFAVYDC ⁽⁴⁾	Adolfo Alsina n° 633, Piso 3, Ciudad	EUR	340	-9 853	701	7 460	7 460	29,8

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inven- taire des titres brute	Valeur d'inven- taire des titres nette (dont KNL)	Quote- part dé- nue
	Autónoma de Buenos Aires - Argentina							
CTE ⁽⁴⁾	69-17, rue de Miro- mesnil - 75008 Paris	EUR	2 700	-422	22 914	1 084 046	1 084 046	20,0
DBAG FUND VI FEEDER GMBH & CO KG	Boersenstrasse 1, D- 60313 Francfort-sur- le-Main - Allemagne	EUR	ND	ND	ND	8 075	7 396	26,5
DÉFENSE CB3 ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	13 100	79 354	124 007	52 828	52 828	25,0
FARMAN ⁽²⁾	52, boulevard Males- herbes - 75008 Paris	EUR	25 000	136 746	218 875	80 872	80 872	50,0
FCT TIKEHAU NOVO 2020	32, rue de Monceau - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	7 489	7 489	14,9
FLI ⁽⁴⁾	33, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris	EUR	104 500	893 011	1 642 431	101 605	101 605	11,4
FLI 2 ⁽⁴⁾	33, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris	EUR	101 927	0	102 266	13 841	13 841	11,0
FONCIERE ECUREUIL II ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	19 882	2 898	27 812	8 221	8 221	21,7
FONDS DE FONDS GROWTH	27-31 avenue du Gé- néral Lederc, 94710 Maison Alfort	EUR	ND	ND	ND	100 000	13 684	20,0
FONDS DE PRETS PARTICIPATIFS RE- LANCE	12 rue James Watt, 93200, Saint Denis	EUR	ND	ND	ND	300 000	300 000	13,6
FONDS NOV IMPACT ACTIONS NC AS- SUREURS - CDC RELANCE	9 rue de Téhéran 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	20 000	2 400	16,1
FONDS NOV SANTÉ ACTIONS NC AS- SUREURS - CDC RELANCE DURABLE FRANCE	11, rue Scribe, BP 293, 75425 Paris Ce- dex 09	EUR	ND	ND	ND	47 000	9 785	11,3
FONDS NOV SANTÉ DETTE NON CO- TÉE ASSUREURS	9 rue Newton - 75016 Paris	EUR	ND	ND	ND	25 387	25 387	22,2
FONDS NOV TOURISME ACTIONS NON COTEES	28 Rue Bayard 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	17 000	7 650	10,0
FONDS OBLIGATIONS RELANCE FRANCE	63 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	55 488	55 488	17,0
GF FRANCE EST ⁽⁴⁾	8 bis, rue de Château- dun - 75009 Paris	EUR	24 479	2 514	27 941	7 092	7 092	28,9
GREEN RUEIL ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Pa- ris	EUR	4 555	38 947	94 504	45 546	45 546	50,0

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inven- taire des titres brute	Valeur d'inven- taire des titres nette (dont KNL)	Quote- part dé- nue
HEMISPHERE HOLDING ⁽⁴⁾	33, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris	EUR	6 715	44 004	54 136	13 065	13 065	20,0
INFRASTRUCTURE FINANCE SCS SIF - COMPARTMENT EUROPEAN INFRA SE- NIOR 1	2-4, rue Eugène Rup- pert - L - 2453 Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	104 396	104 396	10,5
INITIATIVE & FINANCE II	96, avenue d'Iéna - 75783 Paris	EUR	ND	ND	ND	9 970	8 978	11,4
ISSY ILOT 13 ⁽⁴⁾	91-93, boulevard Pas- teur - 75710 Paris Ce- dex 15	EUR	45 000	0	78 986	22 500	22 500	50,0
LAC I SLP	27 - 31 Avenue du Général Lederc - 94710 Maisons Alfort Cedex	EUR	ND	ND	ND	45 861	45 861	11,0
LATOUR CO-INVEST FUNECAP	2 rue Washington 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	21 867	14 660	12,5
LATOUR CO-INVEST HYGEE	2, rue Washington - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	11 558	11 558	26,2
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 2	34, rue de la Fédéra- tion - 75737 Paris Ce- dex 15	EUR	ND	ND	ND	126 340	126 340	50,0
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE FCT 1	34, rue de la Fédéra- tion - 75737 Paris Ce- dex 15	EUR	ND	ND	ND	64 553	64 553	48,7
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM EUROPEAN RESPONSIBLE IN- FRASTRUCTURE DEBT FUND	34, rue de la Fédéra- tion - 75737 Paris Ce- dex 15	EUR	ND	ND	ND	235 680	235 680	47,3
LYXOR DETTE MIDCAP	17, Cours Valmy - 92987 Paris La Dé- fense	EUR	ND	ND	ND	20 854	20 854	24,1
LYXOR DETTE MIDCAP II	17, Cours Valmy - 92987 Paris La Dé- fense	EUR	ND	ND	ND	25 053	25 053	33,3
MxVI	3 rue Marcel Gabriel Rivière 69002 Lyon	EUR	ND	ND	ND	32 610	32 610	23,8
NN DUTCH RESIDENTIAL MORTGAGE FUND	1 Boulevard Hauss- mann - 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	500 000	500 000	10,1
OCTOBER SME III	41, rue Delizy - 93500 Pantin	EUR	ND	ND	ND	10 005	10 005	10,0
OFELIA ⁽⁴⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	12 609	20 907	37 516	11 916	11 916	33,3
OFFICE CB 21 ⁽⁴⁾	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine	EUR	332 858	-3 844	342 123	82 553	82 553	25,0

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inven- taire des titres brute	Valeur d'inven- taire des titres nette (dont KNL)	Quote part de nue
OPC 1 ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	25 044	-4 113	27 587	6 946	6 946	19,0
OPC 2 ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	74 208	2	105 269	27 505	27 505	42,0
PARTECH GROWTH	12, rue de Penthièvre - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	27 864	27 440	14,0
PBW II REAL ESTATE FUND ⁽²⁾	5, allée Scheffer - L - 2520 Luxembourg	EUR	31	1 202	1 451	51 946	51 946	14,0
POLARIS PRIVATE EQUITY IV	Malmøgade 3 DK- 2100 - Copenhagen - Danemark	DKK	ND	ND	ND	35 872	30 391	10,0
PURPLE PRIVATE DEBT SCS RAIF - ES- SENTIAL INFRA DEBT FUND	43 avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris	EUR	ND	ND	ND	19 249	19 249	25,0
PYRAMIDES 1 ⁽²⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	19 603	4 679	39 253	9 706	9 706	45,0
QUADRILLE TECHNOLOGIES III	16, place de la Made- leine - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	7 500	7 500	11,0
RUE DU BAC ⁽⁴⁾	52, boulevard Males- herbes - 75008 Paris	EUR	25 240	143 154	229 544	86 192	86 192	50,0
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 1	5, allée Scheffer - L - 2520 Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	13 468	13 468	46,0
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 2	5, allée Scheffer - L - 2520 Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	131 500	131 500	31,0
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 3	5, allée Scheffer - L - 2520 Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	42 635	42 635	27,0
SGD PHARMA CO-INVEST S.L.P.	43 avenue de l'Opéra 75002 Paris	EUR	ND	ND	ND	20 037	20 037	23,0
SILVERSTONE ⁽²⁾	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine	EUR	84 319	-200	71 045	16 422	16 422	19,0
SOCIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DÉFENSE (SCCD) ⁽¹⁾	7, place du Chance- lier Adenauer - 75018 Paris	EUR	3 048	1	436 825	27 567	27 567	22,0
SOFINNOVA CAPITAL VIII	17, rue de Surène - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	7 600	5 475	10,0
SOFINNOVA CROSSOVER I S.L.P.	17, rue de Surène - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	79 753	43 864	17,0
SOFIPROTEOL DETTE PRIVEE	32, rue de Monceau - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	23 078	23 078	14,0
SOGESTOP L ⁽⁴⁾	62, rue Jeanne d'Arc - 75640 Paris Cedex 13	EUR	22 897	19 660	42 693	18 626	18 626	50,0

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inven- taire des titres brute	Valeur d'inven- taire des titres nette (dont KNL)	Quote- part dé- nue
SUNLIGHT ⁽¹⁾	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine	EUR	73 861	10 957	84 952	38 269	38 269	46,9
TIKEHAU NOVO 2018	32, rue de Monceau - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	30 028	30 028	14,1
TRILANTIC CAPITAL PARTNERS V (EU- ROPE)	375, Park Avenue 30th Floor - NY 10152 - New-York - États- Unis	EUR	ND	ND	ND	33 569	15 124	12,7
B - Renseignements globaux concernant les participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1 % du capital de la Société astreinte à la publication								
Filiales françaises				—	—	19 739	19 739	
Filiales étrangères				—	—	22 105	22 722	
Participations dans les sociétés françaises				—	—	87 943	97 110	
Participations dans les sociétés étrangères				—	—	11 604	21 108	
C - Renseignements globaux sur les titres (A+B)								
Filiales françaises				—	—	14 199 769	14 227 605	
Filiales étrangères				—	—	1 727 815	1 735 135	
Participations dans les sociétés françaises				—	—	3 900 226	4 110 399	
Participations dans les sociétés étrangères				—	—	1 230 112	1 311 373	

(1) Données 31/12/2021 - Comptes définitifs

(2) Données 31/12/2021 - Comptes provisoires

(3) Données 30/09/2021

(4) Données 31/12/2020

(5) Liquidation judiciaire

5.4.5 Entreprises dans lesquelles CNP Assurances est associée indéfiniment responsable

Nom	Forme juridique	Siège social
13/15 VILLE L'ÉVÊQUE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
27 PROVENCE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
5/7 RUE SCRIBE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
85 RICHELIEU	SCI	128, boulevard Raspail - 75006 Paris
AIC LA DAME BLANCHE	SCI	139-147, rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff
AMIRAL BRUIX	SCI	Tour Majunga – La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux
ANTARES	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE 3	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE 4	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE 5	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ASSURIMMEUBLE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
BAUDRY PONTHEU	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
BAUME MIROMESNIL	SCI	128, boulevard Raspail - 75006 Paris
BERCY CRYSTAL	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
CANOPÉE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
CANTIS	GIE	16-18, place du Général Catroux - 75017 PARIS
CIMO	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
CITY HALL	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
CNP IMMOBILIER	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GIE	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
COEUR PASSY	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
COTTAGES DU BOIS AUX DAIMS	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
CRYSTAL DÉFENSE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
DALLE 3	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
DAS GOETHE	SCI	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
DISTRIPOLE PORTE DE FRANCE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
DOMAINE DE LANCOSME	SNC	Château Robert - 36500 Vendoeuvres
EdR REAL ESTATE	SCA	20, Boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg
ÉOLE RAMBOUILLET	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ÉQUINOX	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
FARMAN	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
FLI	SCI	33, avenue Pierre Mendes France - 75013 Paris
FONCIÈRE CNP	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
FONCIÈRE ELBP	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
GALAXIE 33	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
GF DE LA FORÊT DE NAN	GF	8 bis, rue de Châteaudun - 75009 Paris
GF DE LA GRANDE HAYE	GF	8 bis, rue de Châteaudun - 75009 Paris
GF DE L'ÎLE-DE-FRANCE - LA FORÊT GÉRÉE III	GF	41, avenue Gambetta - 92928 Paris La Défense
GF FRANCE EST	GF	8 bis, rue de Châteaudun - 75009 Paris
GF PICARDIE NAVARRE - LA FORÊT GÉRÉE IV	GF	41, avenue Gambetta - 92928 Paris La Défense
GREEN QUARTZ	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
GREEN RUEIL	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
HABIMMO	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
HÉMISPHERE HOLDING	SC	33, avenue Pierre Mendes France - 75013 Paris
INFRA INVEST HOLDING	SC	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
ISSY AQUAREL	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
ISSY ÎLOT 13	SCI	91-93, Boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15
ISSY VIVALDI	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
JASMIN	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
JESCO	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

Nom	Forme juridique	Siège social
JULIE	SCI	22, rue du docteur Lancereaux - 75008 Paris
L'AMIRAL	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
LESLY	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
LIBERTÉ	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
MASSENA NICE	SCI	Tour Majunga – La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux
MAX	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
MONTAGNE DE LA FAGE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
MTP ERLON	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
NATURE ÉQUIPEMENTS 1	SCI	28, avenue Vicor hugo - 75116 Paris
NATURIM	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
NEW SIDE	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
NEXT ESTATE INCOME FUND	SCA	167, quai de la Bataille de Stalingrad - 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex
ONE COLOGNE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
PANTIN LOGISTIQUE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
PARIS 08	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
PASSAGE DU FAIDHERBE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
PEGASE	SCI	7, place du chancelier Adenauer - CS 31622 - 75772 Paris Cedex 16
RESIDAVOUT	SCI	128, boulevard Raspail - 75006 Paris
RESIDENTIAL	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
RSS IMMO	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
RUE DE RENNES (136)	SCI	Tour Majunga – La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux
RUE DU BAC	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
RUEIL NEWTON	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
SAPHIRIMMO	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
SCI 173 HAUSSMANN	SCI	128, boulevard Raspail - 75006 Paris
SCI ALLERAY	SCI	128, boulevard Raspail - 75006 Paris
SCI DE LA CNP	SCI	8 bis, rue de Châteaudun - 75009 Paris
SCI HOLDIHEALTH EUROPE	SCI	128, boulevard Raspail - 75006 Paris
SCI RASPAIL	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
SCI RUE LAURISTON	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
SECRETS ET BOÉTIE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
SICAC	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
SOCIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DÉFENSE	SCI	7, place du chancelier Adenauer - CS 31622 - 75772 Paris Cedex 16
SONNE	SCI	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
TERRE NEUVE 4 IMMO	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
VENDOME EUROPE	SCI	Tour Majunga – La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux
VICTOR HUGO 147	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
AMP CAPITAL WAGRAM 92 PROPERTY INVESTMENT (WAGRAM 92)	SCI	52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS	SCA	71-73, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE 2008	SCA	2, rue du Fosse - L-1536 Luxembourg
13/15 VILLE L'ÉVÊQUE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris

5.5 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

5.5.1 Composition du capital social

Nombre d'actions	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions ordinaires existantes	686 618 477	686 618 477
Nombre d'actions propres	-374 074	-497 753
Nombre d'actions ordinaires donnant droit à dividende	686 244 403	686 120 724

5.5.2 Actions propres détenues par CNP Assurances

Mouvements Intervenus dans l'exercice

Mouvements	Nombre d'actions
Acquisitions	3 079 502
Cessions	3 203 181

Nombre et valeur à la clôture

Mouvements	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions	374 074	497 753
Valeur comptable des actions en euro	5 218 177	6 604 471

5.6 RÉSERVES, FONDS PROPRES, RÉÉVALUATION

Dénomination (en milliers d'euros)	Nature des réserves	31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Résultat 2021	Variation de l'exercice	31/12/2021
Capital social	Statutaire	686 618				686 618
Prime d'émission	Statutaire	1 736 332				1 736 332
Réserve de réévaluation des forêts	Réglementaire	38 983				38 983
Réserve spéciale des plus- values à long terme	Réglementaire	1 396 309				1 396 309
Réserve de capitalisation	Réglementaire	2 253 007			45 397	2 298 404
Réserve fonds de garantie	Réglementaire	68 800	2 439			71 239
Réserves facultatives	Autre	2 275 673	-2 439			2 273 234
Réserve pour éventualité	Autre	338 850				338 850
Report à nouveau		4 025 940	52 393			4 078 332
Résultat de l'exercice		1 129 887	-1 129 887	1 191 373		1 191 373
TOTAL GÉNÉRAL		13 950 399	-1 077 493	1 191 373	45 397	14 109 674

5.7 AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.7.1 Comptes de régularisation actif/passif

Comptes de régularisation (en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Intérêts courus non échus	1 817 667		2 117 179	
Frais d'acquisition reportés	261		67	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0	
Charges payées d'avance	39 753		18 820	
Produits à recevoir	50 630		50 831	
Amortissement actuariel (produits)	4 297 202		3 801 042	
Comptes de régularisation actif liés aux instruments financiers à terme	1 373 280		918 065	
Produits comptabilisés d'avance		33 563		41 686
Amortissement actuariel (charges)		2 297 215		1 967 532
Intérêts perçus d'avance		-12 411		-7 297
Comptes de régularisation passif liés aux instruments financiers à terme		846 797		353 820
TOTAL	7 578 793	3 165 163	6 906 003	2 355 741

5.7.2 Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et dettes

Postes du bilan (en milliers d'euros)	Produits à recevoir		Charges à payer	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Autres créances	289 160	210 069	377 954	439 451
■ Personnel			0	0
■ Débiteurs divers	289 160	210 069	377 954	439 451
Comptes de régularisation actif	1 868 297	2 168 010		
■ Intérêts et loyers acquis non échus	1 817 667	2 117 179		
■ Frais d'acquisition reportés				
■ Autres comptes de régularisation	50 630	50 831		
Autres dettes			2 170 487	2 131 142
■ Personnel			432 287	380 356
■ Créanciers divers			1 738 199	1 750 786
TOTAL	2 157 457	2 378 079	2 548 440	2 570 592

Postes du bilan (en milliers d'euros)	Produits constatés d'avance		Charges constatées d'avance	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Comptes de régularisation actif			5 710 496	4 737 994
■ Frais d'acquisition reportés			261	67
■ Amortissement actuariel			4 297 202	3 801 042
■ Autres comptes de régularisation			39 753	18 820
■ Comptes de régularisation actif liés aux instruments financiers à terme			1 373 280	918 065
Comptes de régularisation passif	3 165 163	2 355 741		
■ Produits comptabilisés d'avance	33 563	41 686		
■ Amortissement actuariel	2 297 215	1 967 532		
■ Intérêts perçus d'avance	-12 411	-7 297		
■ Comptes de régularisation passif liés aux instruments financiers à terme	846 797	353 820		
TOTAL	3 165 163	2 355 741	5 710 496	4 737 994

5.7.3 Détail de la provision pour risques et charges

Intitulé de la provision (en milliers d'euros)	Objet	31/12/2021	31/12/2020
Provision de réévaluation	Secteur immobilier	1 663	1 669
Autres provisions	Provision pour litiges et risques divers	122 032	130 004
TOTAL		123 695	131 673

5.7.4 Actifs en devises

Poste du bilan	Nature de la devise	Mt devise (en milliers)	Contre-valeur (en milliers d'euros)
Autres placements			4 976 591
	Dollar US	1 752 732	1 547 530
	Couronne Suédoise	1 136 024	110 828
	Franc Suisse	952 511	921 993
	Dollar Canadien	55 781	38 756
	Livre Sterling	1 782 970	2 121 876
	Yen	30 718 600	235 608

5.8 DÉTAIL DE LA VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE BRUTES DE RÉASSURANCE

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Au résultat		
1. Charges des provisions d'assurance vie	-7 393 642	-9 150 483
2. Variation des cours de change	198	1 295
3. Intérêts techniques et participations aux résultats incorporés directement	2 329 846	2 407 928
Intérêts techniques incorporés	410 616	496 171
Participation aux bénéfices incorporée	1 919 230	1 911 757
4. Utilisation des provisions pour participations aux bénéfices	1 812 051	1 788 327
TOTAL	-3 251 547	-4 952 932
Au bilan		
Variation des provisions mathématiques		
1. Provisions d'assurance vie à la fin de l'exercice	239 810 190	242 251 518
2. Provisions d'assurance vie au début de l'exercice	-242 251 518	-247 205 594
TOTAL	-2 441 328	-4 954 076

5.9 VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES ISSUES DES CONTRATS PERP

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements d'assurance libellés en euros - provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	1 069 308	1 126 598
Engagements d'assurance libellés en unités de compte	154 229	161 084
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes	475 492	460 807
TOTAL	1 699 029	1 748 489

5.10 PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Montant de la plus ou moins-value latente globale nette article R. 343-5	26 774 359	18 802 257
Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute constituée au niveau des autres provisions techniques	0	0
Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constituer sur exercices futurs	0	0
Bénéfice net réel hors impact du transfert de charge sur la provision pour risque d'exigibilité	1 191 373	1 129 887

Note 6 | Compte de résultat

6.1 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	31/12/2021		31/12/2020	
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et participations	Autres revenus et frais financiers	Total 2021	
(en milliers d'euros)				
Produits des placements				
Revenus des participations	365 802	-140 045	225 757	515 994
Revenus des placements Immobiliers	125	321 411	321 535	465 429
Revenus des autres placements	80 168	4 592 595	4 672 763	5 004 581
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	108 065	983 969	1 092 034	735 572
Revenus des placements	554 160	5 757 929	6 312 089	6 721 576
Autres produits des placements	46 414	603 466	649 879	359 318
Profits provenant de la réalisation des placements	-	368	1 597 203	1 596 835
Total produits des placements	600 206	7 958 598	8 558 803	8 608 620
Charges des placements				
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...)	2 761	641 176	643 937	625 981
Autres charges des placements	23 736	1 212 543	1 236 279	1 704 481
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	47	1 207 330	1 207 283
Total charges des placements	26 450	3 061 049	3 087 500	3 447 740
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	573 755	4 897 548	5 471 303	5 160 879

6.2 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES

CATÉGORIE VIE

Catégories 1 à 19 (en milliers d'euros)	Contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres)	Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts)	Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres) (y compris groupes ouverts)	Autres contrats individuels d'assurance vie à prime périodique (y compris groupes ouverts)	Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à primes périodiques	Contrats collectifs relevant de l'article L. 441-1 du code des assurances
Primes	1 066 287	78 590	7 786 565	35 168	1 903 016	35 692	4 501 079	1 770	326 298
Charges des prestations	426 197	27 616	14 978 263	42 684	640 844	234 025	1 964 796	32 072	712 385
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	600 031	2 034	-8 686 934	-18 506	8 398	-192 292	6 001 252	-26 219	-399 031
Ajustement ACAV	0	0	0	0	0	0	3 624 567	17 274	0
Solde de souscription	40 058	48 939	1 495 238	10 990	1 253 775	-6 042	159 598	13 191	12 946
Frais d'acquisition	5 538	10 897	98 360	3 760	795 849	-2 979	50 208	36	12 919
Autres charges de gestion nettes	38 059	2 086	1 053 715	3 020	118 692	26 591	277 322	749	-70 000
Charges d'acquisition et de gestion nettes	43 697	12 984	1 152 076	6 780	914 542	23 612	327 529	785	12 850
Produit net des placements	162 968	686	4 189 500	12 895	17 304	109 849	118 941	12 796	220 131
Participation aux résultats et intérêts techniques	136 292	637	3 703 591	14 101	-22	118 040	145 294	8 664	439 644
Solde financier	26 676	49	485 909	-1 206	17 326	-8 191	-26 353	4 132	-219 513
Primes cédées	913	66	201 812	43	104 636	27 858	78 978	0	179 034
Part des réassureurs dans les charges des prestations	5 502	0	608 236	288	13 970	31 952	74 304	0	405 647
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-4 240	0	-339 850	-155	37 639	7 792	155 053	0	-7 196
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-590	0	-263	-12	87	2 291	40	0	0
Commissions reçues des réassureurs	280	0	43 827	7	40 932	1 358	18 000	0	0
Solde de la réassurance	39	-66	110 138	84	-12 008	15 535	168 419	0	219 417
RÉSULTAT TECHNIQUE	23 175	35 939	939 207	3 088	344 550	-22 310	-25 865	16 538	0

Hors compte

Montant des rachats	414 497	386	6 734 848	8 289	0	20 017	1 337 063	12 347	126 038
Intérêts techniques bruts de l'exercice	1 495	376	321 959	9 414	0	69 734	37	7 610	0
Provisions techniques brutes à la clôture	8 562 714	44 292	213 767 306	676 437	1 285 903	3 943 585	44 026 040	519 754	16 139 930
Provisions techniques brutes à l'ouverture ⁽¹⁾	7 761 050	43 291	218 992 381	685 850	1 243 309	3 996 234	37 878 852	539 945	16 100 231

(1) Les provisions techniques brutes à l'ouverture tiennent compte du transfert des contrats d'épargne d'Allianz France vers CNP Assurance . On note principalement un impact de capitalisation à prime unique » , 592 M€ sur les catégories « Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique » et 1 310 M€ sur les catégories « Contrats d'assurance compte à prime unique »

CATÉGORIE NON-VIE

Catégories 20 à 39 (en milliers d'euros)	Domages corporels contrats individuels	Domages corporels contrats collectifs	Acceptations	Total
Primes acquises	12 446	1 309 620	420 100	1 742 166
1a. Primes	12 448	1 308 333	416 033	1 736 813
1b. Variation des primes acquises et risques en cours	2	-1 288	-4 067	-5 353
Charges des prestations	-12 379	886 911	376 571	1 251 103
2a. Prestations et frais payés	-1 201	944 323	347 749	1 290 872
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-11 179	-57 412	28 822	-39 769
Solde de souscription	24 826	422 709	43 528	491 063
Frais d'acquisition	108	344 598	68 070	412 776
Autres charges de gestion nettes	218	91 840	3 274	95 332
Charges d'acquisition et de gestion nettes	326	436 438	71 344	508 108
Produits des placements	237	74 325	32 917	107 479
Participation aux résultats	2 330	-2 947	-7 645	-8 262
Solde financier	-2 093	77 272	40 562	115 741
Part des réassureurs dans les primes acquises	0	84 837	0	84 837
Part des réassureurs dans les prestations payées	0	17 977	0	17 977
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	0	35 560	0	35 560
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	-3 967	0	-3 967
Commissions reçues des réassureurs	0	20 147	0	20 147
Solde de la réassurance	0	-15 121	0	-15 121
RÉSULTAT TECHNIQUE	22 407	48 422	12 746	83 575
Hors compte				0
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (clôture)	28	23 720	21 788	45 536
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (ouverture)	26	25 007	25 855	50 889
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	10 230	3 317 079	1 499 455	4 826 764
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	9 863	3 318 328	1 505 881	4 834 072
Autres provisions techniques (clôture)	95 320	950 190	285 444	1 330 954
Autres provisions techniques (ouverture) *	104 532	1 009 952	246 619	1 361 103

* Les autres provisions techniques d'ouverture sont présentées hors provisions pour participation aux bénéfices et ristournes et hors provisions pour égalisation

6.3 TRANSFERTS DE RICHESSES EUROCROISSANCE

Informations relatives au mécanisme temporaire de transfert d'actifs vers des engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification.

Les encours adossés aux supports Eurocroissance n'ont pas bénéficié d'un transfert de richesse.

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de transferts de richesses eurocroissance.

6.4 CHARGES DE PERSONNEL

La ventilation des charges de personnel s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Salaires	204 746	177 056	15,6%
Charges sociales	128 433	81 927	56,8%
Autres	10 937	8 644	26,5%
TOTAL	344 116	267 627	28,6%

6.5 COMMISSIONS

Le montant des commissions afférent à l'assurance directe et afférent aux acceptations, comptabilisé pendant l'exercice, est de 2 608 456 K€.

Ce montant comprend les commissions de toute nature allouées aux partenaires de CNP Assurances qui distribuent ses produits.

6.6 VENTILATION DES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET NON TECHNIQUES

Postes du compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Détail des autres produits non techniques	22 442	12 103
Intérêts sur prêts divers	100	90
Autres produits non techniques	7 444	3
Reprise non technique réserve de capitalisation	14 899	12 010
Détail des autres charges non techniques	74 430	22 593
Dotation non technique réserve de capitalisation	12 891	1 752
Autres charges non techniques	61 538	20 841
Détail des produits exceptionnels	33 379	31 449
Produits sur exercices antérieurs	0	0
Produits exceptionnels	1 645	6 280
Reprises des provisions pour risques et charges	31 734	25 170
Produits de cessions d'immobilisations d'exploitation	0	0
Détail des charges exceptionnelles	37 437	43 394
Pertes sur exercices antérieurs	0	0
Charges exceptionnelles de l'exercice	4 442	30 929
Amortissements exceptionnels	1 795	4 660
Dotations aux provisions pour risques et charges	31 200	7 805

6.7 CHARGES D'IMPÔTS

Détail de la charge d'impôts (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Charge fiscale liée aux opérations courantes	396 532	252 063	
Produit/charge fiscal lié aux opérations exceptionnelles	0	0	
Impôt société	396 532	252 063	57,3%

6.8 PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX RÉSULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Désignation (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
A. Participation aux résultats	4 815 303	4 509 968	6 949 781	6 604 000	7 341 421
A1. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	4 098 871	4 440 355	5 027 132	6 604 000	5 558 439
A2. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	716 433	69 613	1 922 648	950 435	1 782 982
B. Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A. 132-10					
B1. Provisions mathématiques moyennes ⁽¹⁾	229 661 532	233 770 779	236 015 240	236 786 781	240 717 692
B2. Montant minimal de la participation aux résultats	2 306 135	1 727 628	3 517 038	3 361 261	3 691 567
B3. Montant effectif de la participation aux résultats ^{(2) (3)}	2 584 432	2 050 004	4 569 420	4 305 144	5 047 472
B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) ⁽³⁾	1 960 645	2 061 921	2 493 488	3 465 973	3 345 328
B3b. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	623 787	-11 917	2 075 932	839 171	1 702 144

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, correspondant aux contrats des catégories à l'article A. 132-10
(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 132-10
(3) Régularisation du montant publié au 31 décembre 2019 : Impact de +100,1 M€ sur le montant effectif de la participation aux résultats

6.9 EFFECTIF

L'effectif au 31 décembre 2021 par catégorie se décompose comme suit :

Statuts (en nombre de personnes)	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Cadres	2 286	1 824	25,3%
Non-cadres	885	906	-2,3%
TOTAL	3 171	2 730	16,2%

Au 1er janvier 2021, les salariés CNPTI ont intégré l'entité CNP Assurances.

6.10 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les éléments ci-dessous présentant en cumul et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du président, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances.

En 2021

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, au directeur général adjoint et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 2 273 189 € (incluant rémunération fixe, variable, rémunérations des administrateurs, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général adjoint de CNP Assurances, s'élève à 4 478 359 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels. Le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement d'indemnités de fin de contrat de travail au directeur général adjoint de CNP Assurances s'élève à 493 929 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement d'indemnité de fin de contrat de travail au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2021 au directeur général, au directeur général adjoint et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2020

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, au directeur général adjoint et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 2 415 622,97 € (incluant rémunération fixe, variable, différée rémunérations des administrateurs, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général (au titre des droits acquis au cours de la période de salariat antérieure à la nomination de Antoine Lissowski au mandat de directeur général) et au directeur général adjoint de CNP Assurances s'élève à 8 842 196 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels. Le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement d'indemnités de fin de contrat de travail au directeur général (au titre des droits acquis au cours de la période de salariat antérieure à la nomination de Antoine Lissowski au mandat de directeur général) et au directeur général adjoint de CNP Assurances s'élève à 966 166 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement d'indemnité de fin de contrat de travail au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2020 au directeur général, au directeur général adjoint et aux administrateurs de CNP Assurances.

6.11 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Opérations brutes			
Chiffre d'affaires par secteur géographique			
(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation
France	19 797 522	16 095 105	23,0%
Hors de France	457 310	226 581	101,8%
Succursale Italie	81 887	51 081	60,3%
Succursale Espagne	815	835	-2,4%
LPS Allemagne	28	2	1172,1%
Filiale Luxembourg	374 579	174 663	114,5%
TOTAL	20 254 831	16 321 686	24,1%

6.12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires TTC des commissaires aux comptes
en 2021
(en milliers d'euros)

Audit	Mazars	%	PricewaterhouseCoopers Audit	%
Certification, examen des comptes Individuels et consolidés ⁽¹⁾	1 101	70%	1 096	70%
CNP Assurances	1 101		1 096	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit ⁽²⁾	461	30%	472	30%
TOTAL	1 562	100%	1 569	100%

(1) Y compris l'audit des annexes IFRS9 et les migrations informatiques

(2) Les « services autres que la consolidation des comptes » recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres subordonnés, à la revue MCEV®, à la revue de la traduction de différents rapports, dont le document d'enregistrement universel, et à la revue de la déclaration de performance extra-financière

Note 7 | Engagements hors bilan

Catégories de stratégies par nature d'IFT (en milliers d'euros)	Montants 31/12/2021		Durées de vie résiduelles		
	Engagements reçus	Engagements donnés	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Stratégie de rendement					
IFT Equity					
Achat Call - Put (*)	-11 585 078	0	-4 936 037	-6 536 237	-112 804
Vente Call - Put	0	-12 848 375	-3 842 550	-9 005 825	0
IFT Taux					
Achat Cap	125 204 800	-	14 280 000	85 221 500	25 703 300
Vente Cap	-	24 360 800	14 280 000	5 587 500	4 493 300
Swap					
Receive Swap	4 945 272	-	438 141	2 469 661	2 037 470
Pay Swap	-	5 126 231	441 583	2 679 078	2 005 570
TOTAL REÇUS	118 564 994		9 782 104	81 154 924	27 627 966
TOTAL DONNÉS		16 638 657	10 879 033	739 246	6 498 870
IFT EN COURS		101 926 337	1 096 929	81 894 170	21 129 096

(*) dont 1Mds de Bonds forward

Note 8 | Renseignements relatifs aux passifs subordonnés

TSR

Date d'émission	Nature juridique	Code ISIN	Devise	Montant total émis (en millions de devises)	Montant total émis (en millions d'euros)	Taux servi	1 ^{re} date de call	Échéance
24/06/2003	TSR taux fixe/va-riable	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	EUR	200	200	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 200 pb à partir du 24/06/2013	Passée	23/06/2023
15/11/2004	TSR taux fixe/va-riable	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	EUR	90	90	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 160 pb à partir du 15/11/2016	Passée	Indéterminée
15/11/2004	TSR taux fixe/va-riable	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	EUR	93	93	Euribor 3 mois + 70 pb jusqu'en 2016 et Euribor 3 mois + 160 pb à partir du 15/11/2016	Passée	Indéterminée
05/06/2014	TSR taux fixe/va-riable	FR0011949403	EUR	500	500	4,25 % jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 pb	05/06/2025	05/06/2045
10/12/2015	TSR taux fixe/va-riable	FR0013066388	EUR	750	750	4,5 % jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 pb	10/06/2027	10/06/2047
22/01/2016	TSR taux fixe/va-riable	FR0013101599	USD	500	441	6 % sur toute la durée du titre	22/01/2029	22/01/2049
20/10/2016	TSR taux fixe/va-riable	FR0013213832	EUR	1 000	1 000	1,875 % jusqu'en octobre 2022		20/10/2022
05/02/2019	TSR taux fixe/va-riable	FR0013399680	EUR	500	500	2,75% jusqu'en 2029		05/02/2029
27/11/2019	TSR taux fixe/va-riable	FR0013463775	EUR	750	750	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3 mois + 300 bp	27/07/2030	27/07/2050
10/12/2019	TSR taux fixe/va-riable	FR0013466281	EUR	250	250	0,80% jusqu'en 2027		15/01/2027
30/06/2020	TSR taux fixe/va-riable	FR0013521630	EUR	750	750	2,50% jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3 mois + 365 bp	30/12/2030	30/06/2051
08/12/2020	TSR taux fixe/va-riable	FR0014000XY6	EUR	500	500	0,375% jusqu'en mars 2028	08/12/2027	08/03/2028
12/10/2021	TSR taux fixe/va-riable	FR0014005X99	EUR	500	500	1,875%, puis après le 12/10/33, Euribor3M + 270bps	12/04/2033	12/10/2053
TOTAL				6 383	6 324			
TSR				6 383	6 324			

EMPRUNTS SUBORDONNÉS

Date d'émission	Nature juridique	Code ISIN	Devise	Montant total émis (en millions de devises)	Montant total émis (en millions d'euros)	Taux servi	1 ^{ère} date de call	Échéance
21/06/2004	Emprunt subordonné taux variable	FR0010093328	EUR	250	250	TEC10 + 10 pb cap à 9 %	Passée	Perpétuelle
24/09/2004	Emprunt subordonné taux variable	FR0010093328	EUR	50	50	TEC10 + 10 pb taux global capé à 9 %	Passée	Perpétuelle
11/03/2005	Emprunt subordonné taux variable	FR0010167296	EUR	24	24	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) cap à 9 % et floor à 2,75 %	Passée	Perpétuelle
11/03/2005	Emprunt subordonné taux variable	FR0010167247	EUR	225	225	6,5 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + (CMS10 * 22,5 %)	Passée	Perpétuelle
27/06/2005	Emprunt subordonné taux variable	FR0010203026	EUR	75	75	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS10 + 30 pb	Passée	Perpétuelle
16/05/2006	Emprunt subordonné taux variable	FR0010318386	EUR	160	160	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 pb (y compris step-up 100 pb à Call Date)	16/05/2036	Perpétuelle
20/12/2006	Emprunt subordonné taux variable	FR0010406082	EUR	108	108	Euribor 3 mois + 95 pb jusqu'au 20 déc. 2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb à compter du 20 déc. 2026	20/12/2026	Perpétuelle
18/11/2014	Emprunt subordonné taux fixe	FR0012317758	EUR	500	500	4 % jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 pb	18/11/2024	Perpétuelle
27/06/2018	Emprunt subordonné taux fixe	FR0013336534	EUR	500	500	4,75% jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4bp	27/06/2028	Perpétuelle
07/04/2021	Emprunt subordonné taux fixe	FR0014002RQ0	USD	700	618	4,875% jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 pb	07/10/2030	Perpétuelle
TOTAL EMPRUNTS SUBORDONNÉS				2 592	2 510			
TOTAL PASSIFS SUBORDONNÉS				8 975	8 834			